

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—E.-U., \$3.50.

Tout semestre commencé se paie en entier.

On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XIII.

No. 38.

JEUDI, 21 SEPTEMBRE 1882

Prix du numéro : 7 centins.—Annonces, la ligne : 10 centins

Toute communication doit être affranchie.

Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par un bon sur la poste.

AVIS

L'administration de *L'Opinion Publique* fait appel aux abonnés retardataires et les prie de payer ce qu'ils doivent dans le plus bref délai. Elle regretterait d'user de sévérité à l'égard de ceux qui ne répondraient pas à cet appel. Les améliorations qui ont été faites à ce journal ont demandé et demandent tous les jours beaucoup de dépenses. Les abonnés en tiendront compte à l'Administration, elle ose l'espérer.

L'Opinion Publique est une publication nationale qui mérite d'être encouragée. Ses nouveaux propriétaires feront tous les efforts possibles pour répondre au désir de tous ceux qui leur donneront leur patronage. Rien n'est changé quant aux conditions d'abonnement : Pour le Canada, \$3.00 par an ; pour les Etats-Unis, \$3.50.

S'adresser à la CIE LITHOGRAPHIQUE BURLAND, Bureaux de *L'Opinion Publique*, 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

LES NOTAIRES

Le notariat dans notre province est une institution qui, à l'instar des honnêtes femmes, ne fait guère parler d'elle. Aimant plus à écrire qu'à faire de l'éloquence, à l'inverse des avocats, les notaires s'occupent à sauvegarder les grands intérêts qui leur sont confiés et à jouer sans bruit un rôle important dans notre organisation sociale. Mais depuis quelque temps il s'est fait un grand tapage autour de nos braves tabellions ; un beau matin, ils se sont aperçus que pendant qu'ils instrumentaient, sans se douter de rien, une vaste conspiration ourdissait ses fils autour de leurs études. Est-il étonnant que la plume leur soit tombée des mains de surprise ! C'était la chose la plus naturelle du monde.

C'est l'affaire Hunter qui a mis tous les adversaires du notariat en mouvement. Le *Mail*, de Toronto, a pris ce prétexte pour se déchaîner contre cette institution presque aussi ancienne que notre pays. Nos lecteurs connaissent cette affaire Hunter qui a jeté la société de Montréal dans l'émoi. Un notaire de ce nom avait été nommé procureur d'une dame Philips. Il gérait ses affaires, et comme il soupçonnait—à bon droit paraît-il—qu'elle l'avait couché sur son testament, il ne se gênait pas d'escompter son futur héritage et de se tailler dans la fortune de madame Philips des avances d'hoiries. On a découvert dernièrement qu'il était procureur d'autres personnes qu'il a traitées comme madame Philips.

C'est parce que le notaire Hunter a commis ces abus de confiance, que le *Mail* a attaqué tous ses confrères de la province ; c'est pour la même raison que des marchands, de Montréal, se sont réunis pour jeter les bases d'une association qui se chargerait de la gestion des successions.

Le *Mail* et les marchands de Montréal ont vu l'abus de confiance, et là-dessus ils sont partis en guerre sans se demander si M. Hunter s'était rendu coupable de cette faute comme notaire, ou comme procureur de madame Philips et d'autres personnes aussi confiantes, charge qu'il aurait pu remplir sans être le moins du monde lié à cette profession. On peut être grand marchand de Montréal, on peut être journaliste habile et ne pas tout connaître, et même ignorer l'art bien simple de faire une simple distinction.

Dans le cas qui nous occupe, la profession de Hunter n'est nullement en cause. Ce n'est pas comme procureur que les notaires agissent le plus souvent vis-à-vis des successions. En général, le notaire n'est dans ces matières que l'instrument du conseil de famille qui lui

dicte tous ses actes et sans lequel il ne peut rien. La société que l'on se propose de former offrirait-elle plus de garantie ? Nullement ! Toute autre était la position de M. Hunter. Il avait carte blanche, ses procurations en mains. Ce n'était pas le notaire qui agissait, mais un procureur revêtu de pouvoirs extraordinaires dont il a abusé, et voilà tout.

Ce n'est pas le seul danger qui menace la profession. Des hommes dont l'opinion a beaucoup de poids, visant la suppression du notariat, ou bien, ce qui vaut encore moins, son amoindrissement à un point dangereux, proposent d'enlever aux notaires la gestion des assemblées de parents pour la donner aux avocats. Malgré tout le respect que nous professons pour ces personnes, nous ne pouvons partager leur manière de voir. Il nous semble qu'elles s'écartent des principes sur lesquels reposent les deux professions et qui président au partage de leurs attributions. Le notaire est essentiellement l'homme de la famille, son confident, son directeur en ce qui regarde l'administration de ses affaires. C'est lui qui reçoit les dernières volontés du mourant ; c'est lui qui arrête les conventions matrimoniales, sauvegarde les intérêts des particuliers dans les transactions ordinaires. C'est l'homme du cours régulier des choses ; mais s'élevait-il une tempête, survient-il un danger ? C'est alors que l'avocat doit paraître : c'est l'homme du litigieux, celui qui défend l'œuvre du notaire devant les tribunaux ; les deux professions se complètent. On voudrait n'en faire qu'une, et donner aux avocats les fonctions des notaires. Mais dans ce cas, pour être juste, il faudrait faire des avocats de tous nos notaires. Est-on prêt à la fusion, à la conciliation, à la coalition, pour nous servir de mots qui sont aujourd'hui partout dans l'air ?

On empiète de toutes parts sur les terrains des notaires. Ici, on fait des actes sous seing privé ; là les avocats rédigent les actes de société que les parties signent sans avoir recours comme jadis au ministère du notaire ; ailleurs, les agents d'immeubles, les huissiers font tous les baux qui étaient, il n'y a pas longtemps encore, du domaine des notaires. L'on a encore enlevé les transactions, les procurations, les testaments sous la forme anglaise, les enregistrements d'actes par bordereaux, enfin tous les actes n'emportant pas hypothèque. On déroge sans façon à un ordre établi depuis longtemps et on demande en plus aujourd'hui d'enlever aux notaires les assemblées de parents. Pourquoi ne pas leur retirer du même coup le droit de rédiger les testaments dont l'assemblée de parents n'est qu'une conséquence ? Et les intérêts se trouveraient-ils mieux de la réforme suggérée ? Il y a des notaires dans chaque paroisse, et des avocats, bien qu'ils soient nombreux, que près des tribunaux. Il faudrait tenir les assemblées de parents dans les villes ou les chefs-lieux. Il en résulterait des frais plus considérables pour régler les successions. Ce serait le seul résultat de la réforme, car il n'a pas été démontré que les assemblées de parents auraient à gagner aux changements de régime, puisque l'homologation est toujours faite par le juge ou le protonotaire. S'il y a des notaires ânes bâtés, il ne manque pas d'avocats ignares, comme il y a des hommes éminents dans les deux professions.

Avant de toucher à une institution qui date de bien des années, qui fait partie de notre vie nationale, qui est pour ainsi dire chevillée à notre état social, il faut se demander si vraiment l'on améliorera l'état de choses actuel ? Souvent on vise une réforme et l'on fait une ruine. Avec le prêtre, le médecin, le notaire tient aux entrailles de notre état politique et religieux. C'est une des trois colonnes sur lesquelles s'appuient depuis plus d'un siècle la paroisse canadienne. On admettra au moins chez nous qu'elle a marché sans choc et sans secousse, assurant, grâce à ces trois forces, à notre population tous les secours qui lui étaient nécessaires. Qui se plaint du notariat, à part quelques personnes intéressées ? L'institution est bonne ; c'est beaucoup, attendu que la perfection n'est pas de ce monde. Puisqu'il en est ainsi, pourquoi y toucher ? suivons plutôt la maxime anglaise fondée sur le bon sens : *Let well alone.*

A. D. DECELLES.

Nous trouvons sur la *Minerve* une correspondance sur l'affaire que nous venons de signaler. Nous en reproduisons une partie. Nous croyons ne pas nous tromper

en disant qu'elle a pour auteur M. A.-A. Brault, notaire, de Montréal.

.....
" Je doute fort que cette association, dût-elle réussir à se faire incorporer, puisse avoir des résultats pratiques et puisse empêcher les canailleries de se commettre, et qu'à tout événement, les notaires devront combattre ce bill énergiquement en y intéressant la députation provinciale qui représente les intérêts du public, aussi bien que les droits acquis des particuliers. Ceux-ci sont satisfaits de l'état de choses actuel ; ils reposent leur confiance, sinon dans tous les notaires, du moins dans la personne de certains notaires possesseurs de leurs secrets de famille, et n'ont aucun intérêt à ce que le public ou un corps incorporé composé de divers éléments s'immisce dans leurs affaires de succession ou autres.

" Nos lois ne sont-elles pas suffisantes, si elles sont mises en vigueur, pour protéger le faible, la veuve et l'orphelin ! Pourquoi donc une association reconnue par la législature, dont les membres pourront soit aujourd'hui, soit demain, avoir des antécédents et des responsabilités qui les qualifieront encore moins à cette sauvegarde et à cette protection, que les notaires qui ont prêté serment de fidélité, dont les intérêts sont d'être honnêtes et intègres, dont tout le temps et toutes les occupations sont consacrés à l'étude des lois et aux soins de leur ministère !

" Quoiqu'on dise que cette association était en voie de formation avant que le bill ait connu la triste affaire Hunter, sans contredire cet avancé du *Star*, il n'en est pas moins vrai que si l'acte du notaire Hunter n'a pas inspiré le projet, il l'a certainement aidé et hâté, et que les promoteurs de l'association s'en sont fait une arme pour intéresser le public et parvenir plus sûrement à leur but, en jetant du louche et du discrédit sur le corps des notaires en général qui ne saurait être atteint de la criminalité isolée de l'un des siens. Le notaire Hunter sera puni et répudié par ses confrères, s'il y a lieu, il ne devra en rien rester contre eux, alors qu'ils auront séparé l'ivraie du bon grain et qu'ils continueront à veiller sur l'honneur des membres de leurs corps respectable et respecté, chez lequel, malgré les occasions de tous genres, il se constate infiniment moins de détournements et de malversations que parmi d'autres classes de la société."

AUX HOMMES DE BON SENS

(Suite)

LE PAPE EST-IL LIBRE À ROME ?

En faisant la guerre à Pie IX, les sectes maçonniques en voulaient plus encore au pape qu'au roi de Rome, c'est ce qui ressort de notre premier article. Avant d'en tirer les conséquences pratiques, voyons si de fait la liberté du Souverain Pontife a été compromise. Ce point est dans la question d'une importance suprême, et, grâce à Dieu, nous n'aurons, pour le traiter, qu'à citer un opuscule publié à Paris par un homme peu suspect d'idées ultramontaines. (Paris, Garnier frères, 1882.)

M. Emile Ollivier est loin d'être un personnage quelconque. Mêlé comme député d'abord, comme ministre ensuite aux questions brûlantes du gouvernement français, il ne cessa de se montrer en tout un partisan de la Révolution : il fut tout naturellement l'ami et le serviteur fidèle de l'Italie révolutionnaire, et jeune encore, comme il le dit lui-même dans cet opuscule (page 67), " il coopéra de toutes ses forces à la libération d'un pays, alors *di dolore ostello*, suivant en cela l'exemple de son père, qui fut l'ami de Mazzini, et l'exemple d'un de ses oncles de Livourne, qui fut l'ami de Guerrazzi." Une fois au pouvoir dans les dernières années de Napoléon III, il eut une très grande part à cette longue suite de faiblesses, d'incertitudes, de peurs et pire encore qui amenèrent tout ensemble la ruine de la France et la brèche de la Porta Pia.

Après la chute de l'empire, Emile Ollivier a soutenu les mêmes idées dans un ouvrage qui fit sensation il y a quelques années, *l'Eglise et l'Etat au Concile du Vatican*, et dans lequel il étale les idées les plus avancées du libéralisme soi-disant catholique. Aujourd'hui, il

semble que quelque doute de ses torts envers le Saint-Siège soit passé devant son esprit au moins comme un nuage léger et fugitif. Mais il n'a pas le courage de confesser franchement sa faute. Cependant il se sert d'un langage qui n'est pas sans mérite pour lui. Après tout, nous ne sommes pas tous des héros ! "L'ardeur de ma passion, dit-il, et mon respect pour les traditions de famille m'eussent servi d'excuse si j'avais passé la juste mesure, et si, ne tenant pas un compte exact des choses, j'avais favorisé également et les exagérations fanatiques et les revendications légitimes. Heureusement pour moi que je ne l'ai pas fait, au moins toujours ni sur la plus grande partie des points fondamentaux." Et pourtant, serions-nous en droit de lui demander que fites-vous à la convention du 15 septembre 1864 dont vous fîtes le conseiller ? que voulîtes-vous obtenir par votre discours à la Chambre, le 13 avril 1865 ?

Le nouvel écrit de M. Emile Ollivier est, d'après ses paroles, une espèce de pénitence qu'il s'est imposée lui-même. Aussi, loin de nous la pensée de l'éplucher en détail, de relever l'inexactitude de telle affirmation, l'audace extraordinaire de telle autre ; non, nous ne ferons même pas la guerre à ses amplifications de rhétorique parfois traitres à la vérité, ni à la légèreté de certains jugements ou à quelque contradiction implicite. C'est un esprit prévenu qui revient vers la vérité ; soyons courtois et prenons de son livre ce qu'il y a de bon sur le sujet qui nous occupe.

Dans le premier chapitre, il met en parfait relief les larves de liberté concédées au vicaire de Jésus-Christ ; écoutez-le :

"Le pape est-il libre à Rome ?

"Il ne git pas sur la paille et les fers aux mains au fond des prisons Mamertines, il habite le plus beau palais de l'univers, le plus radieux, où vivent dans leur gloire Bramante, Michel-Ange, Raphaël, Bernin. Si c'est là le tout de la liberté pontificale, il est libre.

"Dans ce palais, il est une petite chambre de laquelle, après avoir par la méditation et la prière invoqué l'assistance d'en haut, il distribue l'enseignement aux croyants unis à sa communion, en tenant les yeux fixés à la fois sur le passé, sur le présent et sur l'avenir, afin qu'aucune dissonance n'éclate entre ces trois termes, dont il a pour mission de maintenir l'harmonieuse unité. Si c'est là le tout de la liberté pontificale, il est libre.

"Autour de lui se meut une petite cour ecclésiastique, silencieuse et docile, et quelques soldats chargés de le protéger contre un coup de main. Si c'est là le tout de la liberté pontificale, il est libre..."

Quelle simplicité et quelle noblesse en même temps ! Comme les libéraux italiens, journalistes et hommes d'état, qui entendent de cette manière la liberté du Chef spirituel de deux cents millions d'hommes, se rident ridicules aux yeux du monde civilisé !

"Mais, reprend Ollivier, le pape n'est-il pape que pour vivre enfermé au Vatican, y écrire des encycliques, avoir autour de lui une petite cour et quelques suisses, ne pas mourir de faim, se promener le long de ses galeries, prendre la fièvre dans ses jardins et recevoir le denier de Saint-Pierre ?

"Non, il est pape pour célébrer publiquement les grands mystères et les fêtes augustes dans le temple élevé par la papauté avec l'or de toutes les nations et dans les quatre basiliques dont il est comme le cardinal. Il est pape pour envoyer de la *Loggia* aux dates consacrées, à la lueur du soleil et devant les multitudes posternées, la bénédiction *Urbi et Orbi*.

"Or, peut-il remplir ces devoirs de sa charge ? Peut-il descendre dans Saint-Pierre et monter à l'autel de la Confession ? Peut-il ouvrir la *Loggia* close depuis l'entrée du Piémont par la brèche de la Porta Pia ?

"Léon XIII l'avait voulu. Sa première pensée après son exaltation avait été de se montrer au peuple suivant l'usage.—Qu'il s'en garde bien ! avait fait dire la police italienne ; nous ne pouvons répondre de l'événement. L'ambassadeur de France, M. Baude, ayant appuyé le conseil italien, le nouveau pape dut renoncer à son mouvement de cœur.

"Léon XIII a manifesté le même désir lors des dernières canonisations.—Qu'il n'y pense pas ! a fait dire la police italienne d'un ton pressant. Nous ne pouvons assurer que Saint-Pierre ne deviendra pas un champ d'émeute. Cette fois encore une des solennelles fonctions de la papauté s'est célébrée à huis-clos.

"Or, lui serait-il permis de se rendre processionnellement, avec son cortège, à Saint-Jean-de-Latran, de célébrer la fête du *Corpus Domini*, de parcourir tantôt l'un tantôt l'autre des quartiers de sa ville épiscopale ?

"Ici encore les faits répondent.

"Le 13 juillet dernier, on transporta la dépouille mortelle de Pie IX de la sépulture temporaire des papes, auprès de la chapelle des chanoines, sous l'humble pierre qu'il s'était fait préparer à Saint-Laurent. Cette cérémonie aurait dû s'accomplir en plein jour, la foule ayant été convoquée par un *Invito sacro* affiché à l'entrée de toutes les églises. Dans une pensée de prudence on choisit les heures de la nuit et on répand la nouvelle à voix basse. Néanmoins les fidèles accourent et viennent en nombre accompagner

ce qui reste du Pontife aux longues années, aux mystiques audaces et aux vicissitudes dramatiques. Une horde sauvage assaille le cortège, le rompt et le disperse presque au milieu des huées et des outrages.

"Que serait-ce si un Pape vivant se montrait tout à coup au milieu des lecteurs de la *Capitale* ? Le moins qu'il put lui arriver, M. Bonghi le reconnaît dans une récente publication, serait d'être insulté et sifflé. Mais il ne dit pas assez. Si ce n'est à sa première apparition, très vite, dans une de ses sorties, il serait malmené et il lui arriverait pis encore.

"Enfin, une considération dogmatique domine toutes les précédentes et les complète.

"A Rome, dans l'état actuel, le Pape a un supérieur ; or, dès que le Pape a quelqu'un au-dessus de lui, il n'est pas libre."

Ollivier réfute triomphalement le sophisme des garanties dont les ministres italiens se prévalent si souvent :

"D'abord ces garanties ne sont pas perpétuelles et inamissibles. Une loi les a accordées, une loi peut les retirer. C'est la droite qui les a établies, la gauche les applique, peut-on affirmer que l'extrême gauche ne les abolira pas ? Une liberté qu'on peut retirer n'est pas une liberté ; une indépendance subordonnée à une voix de majorité dans un parlement n'est qu'une dépendance..."

"Enfin loin d'équivaloir à l'immunité, les garanties en impliquent la négation. Elles ne supposent pas l'accord entre deux pouvoirs également souverains, accord qui entraînerait des obligations réciproques. Elles sont l'acte unilatéral de la souveraineté du gouvernement italien, auquel le consentement du chef de l'Eglise a paru aussi inutile que le serait celui d'un sujet italien quelconque à la réglementation du système électoral ou communal. On ne reconnaît pas davantage aux gouvernements étrangers, pas même à ceux dont les sujets sont en majorité catholiques, le droit de participer à des arrangements rattachés à l'ordre intérieur du royaume italien. L'Italie décide seule et sans appel : *Pro lege voluntas*. Il faut seulement se soumettre à ce qu'elle a trouvé bon et surtout utile à ses intérêts.

"On citerait difficilement un autre exemple d'une prétention aussi osée.

"Dans tous les temps, sauf sous le despotisme, le consentement de celui qui doit payer, ou de son représentant, a été nécessaire à l'établissement de l'impôt le plus exigü : "Il n'y a roi ni seigneur de terre, dit Philippe de Commines, qui ait pouvoir de mettre un denier sur ses sujets sans octroyer et consentement de ceux qui le doivent payer, sinon par tyrannie et violence." Malgré ce principe, on ne prétend pas seulement taxer à merci le pape, on dispose sans son consentement de sa personne, de ses biens ; d'autorité on règle ses relations avec les fidèles dont il est le pasteur !"

Il y aurait bien d'autres passages à citer dans cette brochure, nous ne le pouvons pas. Que nos lecteurs nous permettent cependant de mettre encore sous leurs yeux la page dans laquelle Ollivier résume cette partie :

"Soit qu'on s'en tienne à l'analyse des faits journaliers, soit qu'on s'élève à l'étude du droit qui les gouverne, la conclusion est toujours la même : le pape n'est pas libre à Rome. Sa prison n'est pas encore une cellule ; non, ils lui ont laissé où se mouvoir ! Aux sectaires de la chemise rouge, cela paraît une condescendance exagérée. Mais qu'ils soient tranquilles ! Qu'ils se fient à Minghette, un orateur justement admiré, un grand publiciste, un modéré : il a prononcé que les garanties sont une loi *politique et d'expédient*, comme d'abord, sous le prétexte de la *séparation de l'Eglise et de l'Etat*, on a partout dépouillé le clergé, de même on aura bientôt déchiré cette loi hypocrite. Mais il n'était pas bon de réduire tout d'un coup le pape à la peau et aux os. Il y a temps pour cela. Jusqu'à présent le pape n'est qu'au prétoire, il suffit de le flageller. Il ne faut pas lui enlever tous ses habits, de peur que les passants n'en soient offensés. Avant de le clouer à la croix, ils le dépouilleront et la terre le recevra nu."

Et il y a eu, et il y a des catholiques qui parlent de réconciliation ! Non, le pape n'est pas libre, il ne peut pas l'être à Rome dans les conditions présentes de l'Italie : "un pape réconcilié avec l'Italie perdrait le reste du monde ; par sa faute, la tunique du Christ serait de nouveau déchirée !

GIULIO.

N. B.—Il pourrait se faire que quelques citations ne fussent pas absolument exactes quant aux mots ou expressions ; n'ayant pas le texte français de la brochure, j'ai été obligé de traduire de l'italien.

CHRONIQUE AMÉRICAINE

NEW-YORK, 16 septembre 1882.

Le président Arthur, qui est bien le meilleur homme du monde, mais qui a rencontré à ses débuts beaucoup de préventions chez ses concitoyens, est cependant arrivé à se faire accepter tout comme un autre.

On l'accueille avec faveur partout où il passe : à Philadelphie, à Long-Branch, à New-York, à New-Port et en vingt autres lieux qu'il serait fastidieux de nommer.

Au début de sa carrière, on lui contestait jusqu'à sa qualité d'Américain ; aujourd'hui on l'acclame, on se dispute ses photographies : bientôt on lui élèvera une statue.

Autrefois, Charles XII, retenu en Turquie par ses projets de vengeance contre la Russie, envoya une paire de bottes à son peuple pour lui tenir lieu de gouvernement.

Les Américains sont si faciles à gouverner, que leurs présidents pourraient voyager en ballon toute leur vie, que les affaires n'en souffriraient pas.—D'aucuns prétendent même qu'elles iiraient beaucoup mieux.

* *

Nous voilà en septembre, mois fatal aux places d'eau, ou, comme on dit en France, aux stations balnéaires. Les matins sont froids et les soirées ne sont pas chaudes.

Le soleil, ainsi que les vieux bellâtres qui n'ont que des souvenirs pour réchauffer leur auditoire, s'enflamme tout à coup de deux à trois heures pour retomber ensuite dans une tiédeur désespérante.

Coney Island, Brighton et une foule d'autres plages voient de jour en jour leurs hôtes devenir plus rares.

Ce que l'on y rencontre à profusion maintenant, ce ne sont pas des robes dans le goût esthétique, ni des vieux beaux guettant, entre deux vagues, une folle si-rène, ni ces grands maigres qui n'osent exhiber leur torse au grand jour, ni non plus ces cuisinières endimanchées dont la distinction nous fait penser aux oies domestiques.

Ce que l'on y voit, ce qui vous pique, ce qui vous dévore, ce sont les moustiques, les moustiques encore, les moustiques partout, les moustiques toujours.

* *

New-York se repeuple : les églises, abandonnées par leurs pasteurs et leurs fidèles, se rouvrent ; les magasins étalent aux voyageurs dépaysés le produit des dernières modes ; les murs se couvrent d'affiches où les titres des pièces de théâtres les plus affriolantes sollicitent le regard.

En ce moment, c'est madame Théo qui occupe le plus l'attention du public français et américain.

Elle vient de faire sa première apparition à New-York dans *Madame l'Archiduc*.

Ce n'est pas à cause de sa beauté, de sa jeunesse et de son talent, paraît-il, que les Américains l'admirent, ces qualités ne sont pour eux qu'un appoint. Ce qu'ils aiment en elles, c'est sa grâce d'enfant, un grand air d'honnêteté qui, malheureusement, on n'a pas l'habitude de rencontrer au théâtre.

Cette enjoleuse se met en quatre pour nous faire croire à sa vertu ?

Ah ! mais... n'allez pas croire, chers Canadiens, que madame Théo est comme les autres. Elle est mariée à l'église, et on la cite comme une épouse modèle...

Il est vrai que pendant que madame est à New-York, M. Théo est ailleurs...

Je crois qu'un calembour est au bout de ma plume. C'est sans l'avoir fait exprès que M. Théo est employé chez Dusautoy, à Paris, le grand confectionneur de vêtements pour hommes.

Ce n'est pas un marquis comme M. de Caux ni un ex-diplomate comme M. Damala. C'est tout simplement le mari de sa femme.

* *

La nouvelle de la bataille de Tel-el-Kebir doit remplir de joie tous les cœurs anglais et français. Il faut être communard ou nihiliste pour être du côté d'Arabi. Les Français et les Anglais ont des millions de musulmans sous leur domination : la victoire de l'un c'est la victoire de l'autre. Ces deux peuples qui, malgré quelques nuances, représentent le christianisme en Orient, continuent et vengent l'œuvre de saint Louis.

Les Anglais auront l'Egypte : c'est possible. Mais les Français garderont Tunis où le grand roi, chef des croisades, est mort.

Il reste Jérusalem à délivrer ; qui osera faire ce dernier et sublime effort ?

ANTHONY RALPH.

LA GUERRE EST FINIE !

Enfin, le général Wolseley, qu'on accusait de lenteur, a frappé un coup décisif ; l'armée égyptienne, surprise le 13, sur les cinq heures du matin, a été taillée en pièces, et Tel-el-Kebir, où elle était campée, enlevée. Poursuivant son avantage, le général Wolseley est entré au Caire, où Arabi et ses principaux lieutenants ont été faits prisonniers. Le général en chef a télégraphié à Londres que la guerre était terminée.

On trouvera d'autre part le portrait et une petite biographie du général.

NOS GRAVURES

Le général Ducrot

L'intrépide et vaillant soldat que la France regrette a succombé presque subitement. Depuis quelques semaines, le général souffrait d'une phlébite, mais rien ne pouvait inspirer des craintes sérieuses. Le mercredi 16 août, son état s'étant aggravé, on manda un prêtre, qui l'assista dans ses derniers moments. Quand les médecins arrivèrent, tout était fini. Le général avait été étouffé par un flux de sang au cœur.

Né à Nevers le 24 février 1817, le général Ducrot entra à Saint-Cyr en 1835. Sous-lieutenant en 1837, lieutenant en 1840, il passait capitaine en 1842 et chef de bataillon en 1847.

En 1851, il était promu lieutenant-colonel, et colonel en 1853, puis général de brigade en



Le général DUCROT, mort à Versailles le 16 août. — (D'après la photographie de M. Chalot.)

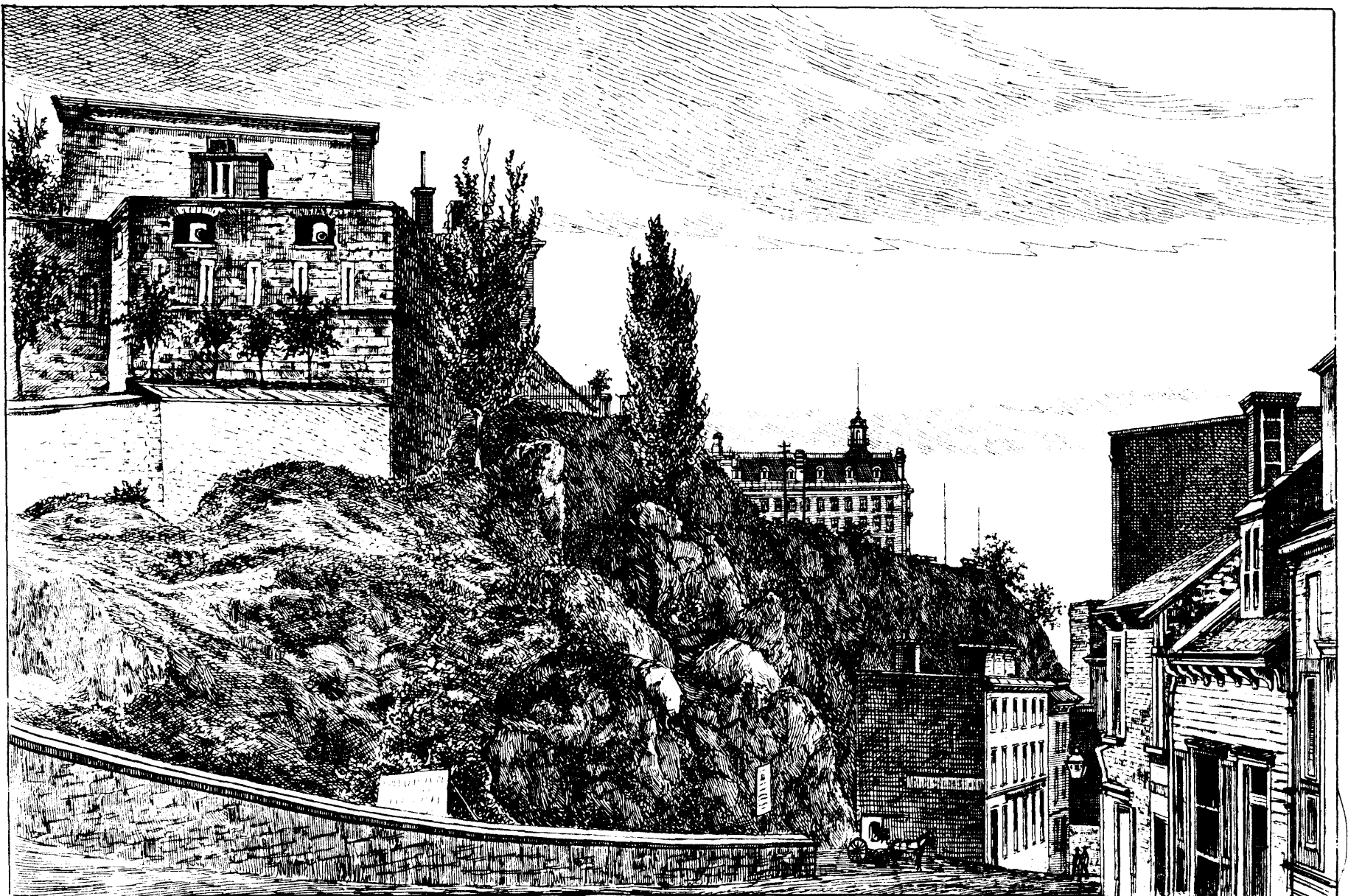
1858, et général de division en 1865.

Chevalier de la Légion d'honneur en 1846, officier en 1854, commandeur en 1860, il était nommé grand-officier le 20 août 1870.

Une grande partie de sa carrière se passa en Afrique. En 1869, il commandait à Strasbourg la 6^e division territoriale, et aussitôt après la déclaration de guerre, en 1870, il recevait le commandement de la 1^{re} division du 1^{er} corps d'armée. Sous les ordres du maréchal de Mac-Mahon, le général Ducrot prit part à la bataille de Reichshoffen, le 4 août.

Les quelques bataillons qu'il ramena à Châlons furent mis à la tête du 1^{er} corps reformé dans l'armée nouvelle, sous le commandement en chef du duc de Magenta.

Celui-ci ayant conçu le projet de joindre cette armée, qu'il commandait, à celle que le maré-



QUEBEC—VUE DE LA COTE DE LA MONTAGNE

chal Bazaine tenait dans Metz, le général Ducrot marcha le premier sur la Meuse et prit part à la bataille de Sedan.

Le général, après cette journée, où le maréchal de MacMahon fut grièvement blessé, fut nommé commandant en chef; mais l'arrivée du général de Wimpffen fit modifier le plan du général Ducrot, qui avait résolu de se ménager une retraite sur la Belgique.

Après la capitulation, il fut interné à Pont-à-Mousson, d'où il parvint à s'échapper. Il rentra aussitôt à Paris et offrit ses services au général Trochu.

Le rôle du général Ducrot à partir de ce moment est connu de tous. Appelé au commandement en chef des 13^e et 14^e corps, il livra, le 21 octobre, aux Prussiens, à Ruëil et à Buzenval, une bataille sanglante, mais sans résultat. A la fin de novembre suivant, placé à la tête de la deuxième armée, destinée à opérer sur la Marne, il se battit avec acharnement pendant trois jours à Champigny, sans réussir à forcer les lignes ennemies.

Il commandait également à la dernière et infructueuse sortie de l'armée de Paris sur Montretout, le 19 janvier 1871.

Elu député de la Nièvre le 5 février 1871, il renonça l'année suivante à son mandat, qu'il jugeait incompatible avec le commandement en chef du 8^e corps d'armée, qui venait de lui être confié. Il resta à Bourges jusqu'en 1878.

Ce vaillant soldat laisse d'importants ouvrages.

Les obsèques du général Ducrot ont été célébrées le samedi, 19 août, à onze heures, à la cathédrale de Versailles.

Les dernières volontés du défunt avaient été religieusement respectées par sa famille. A part une modeste chapelle ardente érigée sous la voûte de la porte d'entrée du No. 19, de la rue Saint-Louis, et les tentures dont étaient recouverts les murs intérieurs de l'église et le portail, surmonté de l'initiale D, le convoi était des plus simples. On ne voyait sur le cercueil aucun insigne, mais en revanche le char était littéralement recouvert de couronnes et de bouquets de fleurs.

Le deuil était conduit par les deux jeunes fils du général, dont l'un est élève à l'école de St-Cyr, et l'autre, plus jeune, est au lycée; au milieu d'eux, le frère du défunt, le général de brigade Ducrot, et son gendre, M. de l'Espée.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le général Bourbaki, général du Barrail, comte de Maillé, marquis de la Rochethulon, général Frébault et général de Lacreteille.

Tout le clergé de Versailles assistait à cette cérémonie, à laquelle participaient également un grand nombre d'ecclésiastiques, de Frères des écoles chrétiennes et de Sœurs de différentes communautés.

La messe a été dite par l'abbé Ménard, vicaire de la paroisse, et l'absoute a été donnée par Mgr Goux, évêque de Versailles.

Le président de la République était représenté par M. le commandant Fayet.

Après la cérémonie religieuse, qui s'est terminée à une heure, le corps a été placé dans une chapelle, à l'entrée de la cathédrale, où il est resté jusqu'à trois heures de l'après-midi.

Il a été dirigé ensuite dans un fourgon des pompes funèbres, sur la gare de la rive gauche, pour être transporté à Sesseigne, dans la Nièvre, où il a été inhumé.

Le vice-amiral Seymour

Le vice-amiral sir Frederick Beauchamp Paget Seymour, commandant en chef de la flotte anglaise qui vint de bombarder Alexandrie, est le seul fils survivant de sir Horace Beauchamp Seymour. Il est né à Londres, en 1821. Après avoir fait ses études au collège d'Eton, il entra dans la marine royale au mois de janvier 1834 et fut promu, en 1842, au grade de lieutenant. Il servit comme volontaire dans la guerre de 1852-53 contre les Birmanes, en qualité d'aide de camp du général Godwin; pendant cette campagne, il emporta d'assaut, à la tête des fusiliers, les défenses et la pagode de Pégou; il prit part à plusieurs autres engagements importants, mérita d'être mis quatre fois à l'ordre du jour et fut décoré de la médaille de Birmanie avec le nom de Pégou gravé sur l'agrafe. En 1854, il participa aux opérations navales contre les Russes dans la mer Blanche; en 1860-61, il fit voile vers la Nouvelle-Zélande avec la brigade navale et s'y distingua tout particulièrement. De 1868 à 1870, il occupa le poste de secrétaire du premier lord de l'amirauté; il devint lui-même un des lords de l'amirauté en 1874. Du mois d'octobre 1874 au mois de novembre 1877, il commanda l'escadre de la Manche; en février 1880, il fut mis à la tête de la flotte anglaise dans la Méditerranée. Cette même année, sa conduite dans la direction de l'escadre chargée d'opérer une démonstration, lui valut les félicitations du gouvernement anglais. Enfin, l'organisation du bombardement d'Alexandrie, au point de vue de la disposition des cuirassés et de la précision du feu des batteries, a définitivement placé le vice-amiral Seymour parmi les marins les plus distingués de son pays. Ajoutons, pour terminer, que la reine Victoria lui a fait parvenir un télégramme de remerciements et d'éloges pour le succès de ses opérations.

Sir Garnet Wolseley

Sir Garnet Wolseley, commandant en chef des troupes anglaises qui opèrent en Egypte, est fils d'un soldat. Son père a été major dans le 25^e régiment des King's Own Borberers. Ce brillant général descend d'une ancienne et brave famille de l'Irlande.

Sir Garnet Wolseley n'a que quarante neuf ans. Il est né le 4 juin 1833. C'est un des plus jeunes — sinon le plus jeune — des généraux de l'armée anglaise. Il fut nommé sous-lieutenant en 1852, dans le 80^e régiment. Son début dans la carrière militaire ne fut pas des plus agréables. Son régiment forma partie de l'expédition de sir John Cheape. Dans cette campagne, le jeune Wolseley reçut une blessure tellement sérieuse, qu'on croyait qu'il ne pourrait plus continuer le service militaire. Cependant, il se rétablit assez vite pour prendre part à une seconde campagne pendant laquelle il fut nommé lieutenant dans le 90^e régiment.

Ce 90^e régiment débarqua en Crimée au mois de décembre 1854. Sir Garnet Wolseley assista à l'attaque du Rédan, où il fut blessé sérieusement et laissé comme mort dans les tranchées, mais il revint à la santé après avoir perdu un œil. Il était alors capitaine.

En 1857, le régiment du jeune capitaine partit pour l'Inde, et la première rencontre avec les rebelles eut lieu près de Cawnpore. La ville fut prise d'assaut. Dans cette circonstance, Wolseley se distingua d'une manière toute particulière. Le commandant le félicita auprès de la reine Victoria, qui le décora.

Le colonel Wolseley fut ensuite attaché à l'état-major de sir Hope Grant, et reçut pendant la campagne le grade de lieutenant-colonel; il avait alors vingt-six ans.

En Chine, sous le même commandement, le lieutenant-colonel Wolseley prit part à l'attaque des forts Taku et assista à la prise de Pékin.

Dans l'affaire de Trent, Wolseley fut envoyé en Canada, mais le différend ayant été réglé, le lieutenant-colonel alla visiter les Etats-Unis.

En 1879, pendant l'invasion féniennne, Wolseley fut nommé général et commanda l'expédition de la Rivière-Rouge, au Manitoba. C'est encore lui que l'Angleterre choisit pour commander les troupes dans la guerre contre les Ashantis. Le général Wolseley se couvrit de gloire dans cette campagne. Plus tard, il fut envoyé dans le Zululand après la désastreuse affaire d'Isandula, mais il ne put prendre une part active à l'expédition, bien qu'il fut promu au grade de lieutenant-général.

Le rapport de sir Garnet Wolseley au cap de Bonne-Espérance fut suivi de la révolte des Boers.

Sir Garnet Wolseley est chevalier de l'ordre de St-Michel et de St-George.

Sa présence à la tête d'une armée assure presque toujours le succès d'une bataille.

Incendie du grand square à Alexandrie

Alexandrie n'est plus qu'un monceau de ruines : la malheureuse ville tout entière a été livrée à l'incendie, après avoir supporté le bombardement, le pillage et les plus horribles massacres. La vue de l'état actuel de l'un des principaux quartiers donne une idée du lamentable spectacle qui se présente aux yeux de toutes parts. Nous ne pouvons, à ce propos, nous empêcher de nous reporter aux jours lugubres de la guerre et de la Commune de 1871. — Aujourd'hui, l'armée anglaise campe au milieu des décombres encore fumants; des officiers d'état-major occupent la chambre même d'Arabi, à l'Arsenal, et couchent dans son propre lit.

L'ILE PERROT ET SES ENVIRONS

ESSAI HISTORIQUE

(De 1672 à 1872)

PAR T.-NAP. LE MOYNE, P^{tr}e., BEAUHARNOIS

SECONDE PARTIE

Histoire religieuse

(Suite)

M. Pierre Toupin — (1797 à 1825)

Né à Beauport, le 20 juillet 1762, de Jean-Pierre Toupin et de Madeleine Maillou, il fut ordonné le 11 mars 1794. Il devint chapelain de l'hôpital-général de Québec en 1796, et curé de Ste-Jeanne de l'île Perrot en 1797. Le premier acte qu'il signa aux registres est du 2 octobre.

L'an 1800, Mgr Denaut, ex-curé de cette paroisse, donne la confirmation à cent vingt-deux personnes dans le cours de sa visite pastorale.

Sous l'administration de M. Toupin, la fabrique fut en état de prêter la somme de 1,797 livres au Séminaire de Montréal, en 1803.

C'est lui qui eût cet esprit d'initiative de placer à l'église, en 1803, un certain meuble que vous nommez, prosaïquement ou non, poêle. Ce n'est pourtant

pas de pur agrément sous notre climat. Hardi projet tout de même ! Il fallait heurter contre les us et vieilles coutumes françaises : " Pas de poêle dans la maison du bon Dieu," comme disait une dame à Mgr Bourget. La chose ne convenait pas, quoi ! Allez donc regimber contre ces vieilles choses du passé, c'est vous mettre en ligne de bataille, pas moins que cela. Mais coutumes tant que vous voudrez, je n'en connais aucune qui m'oblige à me laisser geler, même dans la maison du bon Dieu. Or donc, en ces temps-là, prévalait le système du réchaud — sur l'autel. Figure prosaïque que celle-là, mais nécessaire. Réchaud ou onglée, pas d'autre choix pour le célébrant. De son côté, le peuple vous arrivait à l'église fourré jusqu'aux oreilles, celui-ci corsé dans sa large ceinture *fléchée*, celle-là chaudement encapuchonnée et bien *enidimanchée* dans son épais mantelet d'étoffe du pays. Ce qui n'empêchait nullement de trouver la maison du bon Dieu fort incommode en hiver. Force était donc à monsieur le curé de régler la mesure de son prône sur les battements de pieds de ses auditeurs. Et voilà ! C'est ce progrès du 19^e siècle qui nous a changé cela, je suppose. *Tempora mutantur et nos mutamur in illis.*

* *

Le besoin de réparations considérables au presbytère se faisait sentir. Mgr Plessis (1), dans sa visite pastorale, laisse une ordonnance à ce sujet (1808).

L'année suivante, le curé demande à l'Ordinaire que l'on fasse faire une cheminée à la sacristie, vu qu'on " est obligé de faire passer le *tuaïu* du poêle par la couverture," et qu'ainsi le feu s'y est déjà déclaré.

En 1812, on fit dans l'église des bancs neufs au montant de 366 frs., et des sculptures pour 577 francs. On y fit encore, en 1814 et les années suivantes, des ornements et des pièces de menuiserie jusqu'à la somme de 5,202 francs. M. Turcaut en fut le sculpteur.

Mgr Panet (2), coadjuteur de Mgr Plessis, fait une ordonnance, en 1816, à l'effet de couvrir en planches les murs du cimetière.

Mgr Plessis donna la confirmation en 1816, et six ans plus tard, Mgr Lartigue (3) venant y administrer ce sacrement à un grand nombre de personnes, fit entre autres ordonnances celle de placer un baptistère à l'église dans la chapelle du côté de l'Épître.

Après un long et fructueux ministère dans la paroisse, M. Toupin se sentit, dès le commencement de l'année 1825, atteint d'une grave maladie. Son dernier acte au registre porte la date du 31 juillet. Il voulut mourir parmi ses chers paroissiens. L'acte de sépulture (7 septembre 1825) fait connaître qu'il est décédé le 4, " en sa maison de l'île Perrot " et qu'il est inhumé dans l'église du côté de l'évangile. Cet acte porte les signatures suivantes : J.-B. Dumouchelle, Pierre Nicholas Leduc, Barthélemy Fortin, Antoine Manseau, Antoine Duransaux, Joseph Marcoux, Paul Archambault, Henri Girouard et Malard, vicaire-général.

M. Jean Zéphirin Caron
(1825 à 1832)

Le successeur de M. Toupin ne put prendre gestion de la cure qu'au mois d'octobre. Dans l'*interim*, M. Paul S. Archambault, curé de Vaudreuil, en fut le desservant, du 28 août au 10 octobre.

Voici la liste des autres prêtres qui ont signé des actes aux registres, depuis 1786 :

- 1796 Th. Borneuf, S. S.
- 1796 J. B. Deguire-Larose, curé de Vaudreuil.
- 1798 Jean André Raienbeau, curé de la Pointe-Claire.
- 1799 Pierre Gibert, curé de Ste Anne.
- 1801 J. B. Dumouchelle, curé de Ste Geneviève.
- 1807 J. Morin.
- 1807 Laurent Archambault, curé des Cèdres.
- 1819 Pierre Nich. Leduc, Soulanges.
- 1832 Dieudonné Denys, Vaudreuil.
- 1833 P. D. La Motte.
- 1834 Pierre Damase Ricard, Pointe-Claire.
- 1839 Germain J. P. Sery, S. S.
- 1847 Lucien A. Lagier, O.M.I.
- 1849 Aug.-Jos. Rollinet.
- 1851 Alexandre-M. Soulerin, O.M.I.
- 1851 Wm Fitzgerald, Durham.
- 1853 F. X. Desève.
- 1854 F. X. Bourbonnière.
- 1861 Alp.-P. Tassé.
- 1862 M. Tassé.
- 1863 Alexis Medevielle, O.M.I.

M. Caron, né le 6 mai 1797, fut ordonné à la Rivière-Ouelle, le 20 mai 1821. Appelé à la cure de Notre-

(1) Mgr Jos.-Oct. Plessis, appelé à être coadjuteur de Mgr Denaut, reçut ses bulles d'évêque de Canathe *in partibus* en l'année 1800, et devint le XI^e évêque de Québec le 27 janvier 1806. Il mourut à Québec en 1825.

(2) Bernard-Claude, reçut ses bulles de coadjuteur en 1806. Sacré en 1807, il monta sur le siège de Québec en 1825, et mourut l'année 1833.

(3) Jean-Jacques, né à Montréal en 1777. Une bulle du 1^{er} février 1820 le créait suffragant de Québec pour le district de Montréal. Il fut nommé premier évêque de Montréal en 1836. Mort à Montréal en 1840.

Dame de Ste Foye, en 1822, il occupa ce poste pendant trois ans, puis devint curé de l'île Perrot en 1825.

Durant son séjour ici, il fit une addition de terrain au cimetière, d'après l'ordonnance de Mgr Lartigue (30 mai 1827.)

Il eut à régler une grande difficulté au sujet de la terre de l'église, qui avait été vendue par M. Toupin, avec l'autorisation de l'Ordinaire. Par une assemblée de paroisse, 15 mars 1829, sieur Augustin Lefebvre, fils, marguillier en charge, fut autorisé à procéder contre Joseph Lalonde qui "aurait eu dessein de vendre et aliéner une terre, joignant le terrain de l'église, appartenant ci-devant à la fabrique et qu'il tient à constitué de la dite fabrique par titres réputés nuls."

Dans une assemblée de marguilliers, tenue le 28 mai suivant, sur "l'exposé que, d'après l'opinion d'hommes de loi, la vente faite à Joseph Lalonde est nulle, il est résolu que Joseph Bédard, écuyer avocat, présente une humble requête à la cour aux fins de nommer un procureur et syndic pour poursuivre la nullité du dit acte."

Cette difficulté se prolongea, et enfin l'issue de ce long litige fut que la terre resta à son occupant sans presque aucune compensation pour la fabrique.

En 1840, la fabrique eut à déboursier 4,698 francs pour ouvrages d'ornementation à l'église, et 629 francs pour l'achat de deux tableaux-médallions à l'huile.

ÉRECTION CANONIQUE ET CIVILE

Nous reproduisons ce que disaient les *Mélanges religieux*, t. 1, (1841), sur l'érection de paroisse à cette époque : "On sait que d'après les lois françaises, en force dans ce pays, une paroisse ne peut jouir des droits inhérents à ce mot qu'autant qu'elle a reçu l'érection canonique et civile. Les paroisses ne commencèrent à profiter de cette faveur que vers l'an 1800. L'acte Guill., IV, c. 51, (1831), avait pourvu à l'érection des paroisses déjà canoniquement érigées avant sa passation, sans provisions pour l'avenir. L'ordonnance 1^{re} Vict., c. 29 (1839) autorisait ces érections pour l'avenir sans rien faire pour le passé. De sorte que toutes les paroisses canoniquement érigées entre 1831 et 1839, au nombre de plus de 60, se trouvaient n'avoir qu'une existence précaire et incomplète. Sans nous arrêter à rechercher les raisons qui ont pu entraver une mesure aussi essentielle et souvent sollicitée, nous observerons qu'il était inévitable de recommencer tous les procédés déjà employés avec beaucoup de travail et de difficultés. Lord Sydenham proposa un *provisio* à l'ordonnance de la 2^{de} Vict., donnant à celle-ci un effet rétroactif sur toutes les paroisses canoniquement érigées jusqu'à ce jour..."

Ce fut donc au moment de l'incertitude de la législation sur ce point, que le seigneur "primitif" de l'île, au nom des tenanciers de la seigneurie, adressa une requête, le 28 août 1831, à Mgr Panet, pour l'érection canonique, "avant de s'adresser au gouvernement pour avoir des lettres patentes," à l'effet de donner à leur paroisse l'existence civile.

Cette requête est signée par Maurice Mongrain, seigneur, et 50 francs-tenanciers.

Au mois suivant, l'évêque de Québec donna la commission suivante :

"Bernard Claude Panet, évêque catholique de Québec, etc., etc.

"Vu la requête ci-dessus et autres parts, en date du 28 août dernier, au nom et de la part du seigneur primitif et des tenanciers de la seigneurie connue sous le nom de l'île Perrot, comté et district de Montréal, nous avons nommé et député, nommons et députons monsieur Paul Archambault, curé de St. Michel de Vaudreuil et l'un de nos archiprêtres, à l'effet de se transporter sur les lieux, à tels jour et heure qu'il aura annoncés ou fait annoncer d'avance, de vérifier les énoncés de la requête sus-mentionnée, et d'en dresser un procès-verbal de *commodo* et *incommodo*, lequel nous sera renvoyé pour être ultérieurement procédé en ce qui concerne l'érection d'une paroisse au dit lieu.

"Donné à Québec sous notre seing, le seing de nos armes et le contre seing de notre secrétaire, le vingt-sept septembre mil-huit-cent-trente-un.

"(signé) † BERN. CLÉ., Evêque cath. de Québec.
"Par monseigneur,

"C. F. CAZEAU, Pro.-sec."

Suit le procès-verbal du député :

L'an 1831, 20 octobre "Je, P. S. Archambault, archiprêtre et commissaire de Mgr B. C. Panet, en date du 27 septembre 1830, me suis transporté dans la salle publique de l'île Perrot, non encore canoniquement érigée, conformément aux *notices* publiées le 16 du présent mois, à l'île Perrot, à St. Joseph de Soulanges, à Ste Anne et à Vaudreuil..."

Dans ce procès-verbal, le curé de Vaudreuil constate :

"Que les habitations des pétitionnaires et leurs terres établies, dans la dite seigneurie de l'île Perrot, comprenant une étendue de territoire de neuf miles de longueur sur quatre dans sa plus grande largeur et le circuit vingt et un miles en suivant les sinuosités de la rive ;

"Que l'île comprend 143 terres, (1) dont 21 de 3 arpents sur 40 ; 16 de 3 arpents sur 30 ; 29 de 3 arpents sur 20 et autres de dimensions variées ;

"Que 106 terres sont déjà habitées par des familles formant une population de 780 âmes et donnant 520 communians ;

"Que le revenu des dîmes est de 350 minots de blé, 100 minots de pois, 300 minots d'avoine, 40 minots d'orge ;

"Que les suppliants n'ont eu jusqu'ici qu'une mission, et qu'ils désirent l'érection canonique ;

"Que les suppliants ont construit une église, une sacristie et un presbytère, fait un cimetière enclos, le tout en pierre ;

"Que dans cette église le service divin se fait depuis 1752 ; (2)

"Le commissaire considère comme juste et raisonnable la demande des pétitionnaires."

(Signés) FRs. NORBERT BLANCHETTE,
curé de Soulanges.

SR. FRs. TOUPIN.

P. S. ARCHAMBAULT, curé.

Les procédés se continuèrent, et l'année suivante la paroisse fut reconnue canoniquement et civilement.

Ce fut cette année (1832) que le curé laissa Ste Jeanne pour aller exercer son zèle dans la paroisse de St-Luc. De là il passa à St-Clément de Beauharnois, en 1840. C'est ici que l'ouvrier évangélique eut un vaste champ à son zèle, ayant à bâtir une église et à créer tout le reste dans une paroisse si jeune et si prospère. C'était cependant son successeur, messire Charland, que la Providence avait choisi pour élever les trois monuments qui font la gloire de Beauharnois. La mort vint arrêter M. Caron dans ses pieux desseins. Décédé le 17 juillet 1844, à l'âge de 47 ans, il fut inhumé dans l'église, le 22 juillet. Mgr de Montréal voulut lui-même rendre ce dernier devoir à celui qu'il avait fait vicaire-général.

(A suivre.)

L'EXPOSITION

L'ouverture de l'exposition ne s'est pas faite dans des conditions favorables. Pendant toute la journée du 14 il a fait une tempête à tout casser.

L'exposition agricole ne s'ouvrant que le 18, les marchands n'ont pas cru devoir se presser. Le commerce et l'industrie ont complété leur installation pendant les trois premiers jours, les 14, 15 et 16.

Le cadre de *L'Opinion Publique* ne nous permet pas d'entrer dans des détails d'ensemble. Mais d'après ce que nous avons vu, l'exposition de 1882 nous paraît considérable. Les édifices, à peu de chose près, sont bien garnis. Tout est bien arrangé.

Les secrétaires de l'exposition, MM. Leclerc et Stevenson, et tous les membres qui appartiennent au comité, méritent de grands éloges. Le travail qu'ils ont fait est immense.

L'ouverture officielle a eu lieu avant-hier avec les formalités ordinaires. Le lieutenant-gouverneur présidait la cérémonie ; il était accompagné du premier ministre, l'hon. M. Mousseau. Il y a eu foule toute l'après-midi sur les terrains.

CHOSSES ET AUTRES

Un mouvement est sur pied pour présenter un sabre d'honneur à sir Garnet Wolseley, à son retour d'Egypte.

Cinq prêtres catholiques romains accompagnent l'armée anglaise en Egypte.

M. Louis Fréchette est parti la semaine dernière pour un voyage de trois semaines à Chicago et dans l'ouest.

Le *Nouvelliste* de Québec dit que désormais le nom seul du général Luard pourra remplacer le cri de *voilà l'ennemi*.

Le prince Arthur, duc de Connaught, a joué un rôle important, paraît-il, dans la bataille qui a rendu les Anglais maîtres de Tel-El-Kébir et Zagazig.

On dit que c'est grâce aux demandes du marquis de Lorne, si l'association britannique pour l'avancement des sciences a résolu de tenir au Canada sa prochaine réunion.

Les élections auront lieu dans le mois d'octobre en Italie et en Allemagne. Le travail de la cabale est déjà commencé. Les différents partis veulent triompher à tout prix.

Le gouvernement anglais fait frapper une médaille qui sera décernée aux soldats qui ont fait la campagne

(1) Il n'y en a aujourd'hui que 65.

(2) Le commissaire fait ici erreur. Les travaux de construction n'ont commencé qu'en 1760.

d'Egypte. La médaille, en argent, représentera d'un côté l'effigie de la reine d'Angleterre, et au revers une pyramide surmontée d'une couronne royale. Le ruban sera vert-foncé, liseré de blanc.

L'Université Laval a acheté de M. C. S. Cherrier, C. R., le terrain situé entre les rues Dorchester et Ste-Catherine, et ayant un front sur la rue Saint-Denis, pour la somme de \$5,000 soit 50 cents par pied. L'Université se propose d'ériger sous peu sur cette propriété les édifices de ses différentes facultés.

Les décorations et peintures de la coupole de la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, de Montréal, sont terminées depuis quelques jours. C'est un chef-d'œuvre d'art qui met le couronnement à cette chapelle merveilleuse, véritable monument artistique que les villes les plus favorisées de la vieille Europe pourraient nous envier.

L'hon. M. Mousseau s'est rendu vendredi dernier au Palais de Justice, où il a reçu une délégation du barreau composée de MM. Loranger, Laflamme et Bethune. Ces derniers lui ont exposé l'urgence de faire certains travaux de réparations dans le Palais, et ils lui ont demandé de faire construire une galerie autour de la bibliothèque des avocats. L'hon. Premier a répondu à la délégation qu'il userait de son influence à Québec pour faire droit à la juste demande du Barreau de Montréal.

Pendant la tempête de jeudi dernier le feu prit aux vieilles casernes de Laprairie. En quelques heures, malgré tous les efforts des pompiers, la bâtisse ne fut plus qu'une masse de cendres. Ces casernes avaient été construites en 1812, durant l'invasion américaine, mais elles avaient depuis été réparées à grands frais par le gouvernement impérial qui y a dépensé des sommes considérables. On ignore si ces casernes étaient assurées. Plusieurs magasins militaires y avaient été établis. On n'a pu rien sauver de tout ce qu'il y avait.

M. Lanthier, député de Soulanges, aux Communes, est décédé vendredi dernier, à Saint-Polycarpe. M. Lanthier était âgé de soixante-huit ans. Il reçut son éducation aux Collèges de Montréal et de Nicolet, et se livra d'abord au commerce. Il fut élu député pour la première fois en 1844. Il était ainsi l'un des vétérans de la députation, avec sir John Macdonald, qui a exactement le même âge. Il rentra dans la vie privée en 1847 pour ne repaître dans la politique qu'en 1872, où il fut élu de nouveau dans le comté de Soulanges qu'il a représenté sans interruption depuis lors.

Les dents américaines ne seraient-elles pas de bonne qualité ? La statistique suivante permet de le supposer.

Il existe sur le territoire des Etats-Unis douze fabriques qui produisent environ dix millions de dents artificielles par an, qui représentent une valeur totale de cinq millions de francs.

Pour auriférer les dents creuses des citoyens des Etats-Unis, les dentistes américains emploient annuellement de l'or pour une somme d'environ deux millions et demi de francs.

M. le Dr Giard, qui a rempli, pendant 34 ans, la charge de secrétaire du département de l'instruction publique, vient d'être nommé *officier d'académie* par le ministre de l'instruction publique et des beaux arts de la république française. Le diplôme suivant ainsi que les insignes lui ont été remis il y a quelques jours par le consul français à Québec, M. le comte de Sesmaisons :

"MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX ARTS

"Vu l'article 32 du décret organique du 17 mars 1808 ;

"Vu les ordonnances royales des 14 novembre 1844, 9 septembre 1845 et 1^{er} novembre 1846 ;

"Vu les décrets des 9 décembre 1850, 7 avril et 27 décembre 1866,

ARRÊTE :

"Monsieur le docteur Giard, Louis, secrétaire du département de l'Instruction publique et du conseil de l'Instruction publique à Québec (Canada), est nommé officier d'académie.

"Fait à Paris, le 14 juillet 1882.

"Le ministre de l'Instruction publique et des beaux arts.

"Signé, JULES FERRY."

Si vous faites usage des Amers de Houblon, il n'y a aucun danger que vous contractiez les maladies du foie, des rognons, de la vessie ni les diabètes. Ces Amers sont le seul remède efficace que pouvez employer sans le moindre danger. Evitez tous les remèdes annoncés à grands frais.



LE VICE-AMIRAL FRÉDÉRIC BEAUCHAMP SEYMOUR,
COMMANDANT EN CHEF LA FLOTTE ANGLAISE DEVANT ALEXANDRIE



LE GÉNÉRAL SIR GARNET WOLSELEY,
COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE D'ÉGYPTE



BEDOUIN SUR UN CHAMEAU.



ENFANT NUBIEN SUR UN BUFFLE.

AFFAIRES D'ÉGYPTE. — LES MONTURES DU DÉSERT.



E. KREMER

EGYPTE—LES SOLDATS DE LA MARINE ROYALE OPÉRANT UNE RETRAITE DEVANT L'ENNEMI TROIS FOIS SUPÉRIEUR EN NOMBRE—5 AOUT

LA BIEN-AIMÉE DE L'OUVRIER

« Holà ! toi qui presses le pas,
Jeune ouvrier, l'outil au bras,
Dis-moi quelle est ta bien-aimée ?
—Ma bien-aimée est une enfant ;
Elle habite un grenier ; le vent
Y descend avec la fumée !

« Elle a seize ans depuis avril ;
Mais son cœur est vraiment viril !
Elle est malade, elle toussaille ;
Elle est maigre et n'a pas de seins ;
Seule, entre quatre murs malsains,
Je la regarde qui travaille !

« L'aiguille pique jour et nuit ;
Nul ne pénètre en son réduit ;
Et moi, je l'aime comme un frère !
Elle veut vivre sans amant,
Avec deux oiseaux seulement,
Qui gazouillent pour la distraire.

« L'hiver, elle a manqué de feu ;
Sa robe est mince et coûte peu ;
Fenêtre et porte sont mal closes !
Je l'entends parler quelquefois,
Et j'ai peur de sa frêle voix,
J'ai peur de ses pommettes roses !

« Les longs travaux ne sont pas gais ;
Elle a les yeux bien fatigués ;
On devine le mal qui germe !
Et, pour lui rendre la santé,
Il lui faudrait, vienne l'été,
Les foins coupés, l'air de la ferme !

« Bon Dieu ! je l'épouserais bien !
Elle refuse, ne veut rien,
Et me sourit de la fenêtre !
Elle y paraît comme un lis blanc.
Hier, elle a craché le sang ;
Vous êtes médecin, peut-être ?... »

«—Holà ! toi qui presses le pas,
Pâle ouvrier, l'outil au bras,
Que devient ta pauvre enrhumée ?
—Je vais la voir à l'hôpital !
Le ciel est son pays natal :
Priez Dieu pour ma bien-aimée ! »

EUGÈNE MANUEL.

LES

GIBOULÉES DE LA VIE

PAR

M^{me} CLAIRE DE CHANDENEUX.

DEUXIÈME PARTIE

III

(Suite.)

—Mon nom, madame, dit-il vivement, vous rappellerait-il
quelqu'un ou quelque chose ?

—Cela ne se peut... oh ! non, cela ne se peut... répon-
dit-elle avec agitation.

—J'en serais surpris, en effet ; hors le petit coin de terre qui
me porte tel quel, je suis, croyez-le, nom et personnalité, in-
connu de tous.

—Il doit y avoir une simple coïncidence dans mes souve-
nirs, un hasard, rien de plus. Si la personne vers laquelle s'est
reportée ma pensée était pour vous ce que j'ai eu la folie de
soupçonner un instant, vous ne seriez pas ici, monsieur, ou
bien elle y serait avec vous.

La figure expressive de l'infortuné s'illumina soudainement.
—Madame, demanda-t-il avec une nuance d'autorité dans
l'interrogation, vous venez de Paris, et je lis dans votre regard
que vous connaissez madame de Pernissan ?

—Ah ! vous me devinez ! fit-elle surprise et charmée de
cette sorte de double vue.

Un éclair passa dans le regard de Charles Aurèle, un éclair
d'une subite dureté.

—Madame de Pernissan est ma mère, prononça-t-il d'un ton
bref.

Il tourna la tête vers M. de Thièblemont et le complimenta
sur le pittoresque des ruines.

—Elles sont fort belles pour y rêver, ces ruines, dit Thé-
rèse abasourdie.

—Admirables pour la promenade, ajouta le baron.

—Et silencieuses pour travailler en paix ! s'écria M. Pelle-
grin.

—Enfin, très commodes pour mourir, conclut le monstre
avec un sourire amer.

—Ah ! par exemple ! protesta le misanthrope, étonné de voir
ainsi calomnier les vieilles pierres.

—Il y a là ce grand pan de mur si moussu, si chargé de
hier, que vous aimez tant, mon cher savant... J'y suis venu
parfois, les jours d'orage, me disant que s'il voulait bien se ren-
verser et m'ensevelir... Ah ! c'est facile, il tient peu... il
épargnerait là une sottise besogne à la mort honnête et banale
qui vient nous prendre tôt ou tard entre un médecin et un bol
de tisane.

—Monsieur, vous êtes lugubre ! déclara Thérèse avec un
éclat de rire contraint. Si vous faites ainsi de la poésie funèbre,
je ne vous admettrai pas du tout, mais du tout, dans notre
petit Molevent où nous venons, paraît-il, chercher des idées
joyeuses.

—Je fais amende honorable, madame, et vous promets de
me montrer à l'avenir un monstre assez réjouissant.

M. Aurèle, d'un geste de sa grande main maigre, appela ses
domestiques.

—J'aurai l'honneur de vous faire ma visite officielle, ma-
dame, si vous daignez lever l'interdit dont vous me menacez.

—Venez quand vous voudrez, monsieur, et laissez la cérémo-
nie pour les gens civilisés. Ici, je tiens à devenir paysanne...
D'ailleurs, le fils de mon amie...

Il l'interrompit d'un mouvement brusque :

—N'invoquez pas ce titre, je vous en supplie, madame ; c'est
celui qui peut le moins nous rapprocher.

Il salua du regard et des mains. Les deux laquais l'empor-
taient déjà.

La vieille paysanne, restée sur le sentier, aida à le réinstal-
ler dans la petite voiture qu'elle se remit à diriger entre les
roches avec sollicitude.

Quand il eut disparu, le baron haussa les épaules.

—Voilà, dit-il, le plus étonnant personnage ! il vous em-
poigne, ma parole d'honneur !... il vous empoigne avec son
mélange de causticité et d'émotion.

—Comme il la hait ! murmura Thérèse en joignant les
mains.

—Parlez-vous de sa mère ? demanda M. Pellegrin. Il n'y
avait jamais fait allusion devant moi, et, franchement, je le
croyais seul au monde, quoique, en y réfléchissant, l'installa-
tion confortable de Nagel dénote une préoccupation féminine
et maternelle.

—Où est-ce, Nagel ?

—Derrière cette rampe qui aboutit à une déchirure de
la montagne. Nagel—une jolie maison de campagne—est
cachée là dans un nid très vert, très frais, très abrité des vents.
J'y ai visité le pauvre garçon, dans le hasard de mes prome-
nades.

—Quel âge a-t-il ?

—On ne sait trop. Vingt-trois ans, à ce qu'affirme le père
Lehou.

—Vingt-trois ans ! sourit le baron ; votre amie, ma chère,
cache avec art quelques années indiscrettes.

—Eh bien ! continua M. Pellegrin, Nagel est charmant : il
y a des fleurs, des livres, des chiens, des oiseaux. Le monstre,
comme disent les paysans avec leur cruauté native, n'est pas
aussi misanthrope qu'il aurait le droit de l'être. Et c'est bien
louable.

—Avis à vous monsieur le savant, qui l'êtes sans en avoir
le droit.

—Est-ce que je compte ?

—Cette rencontre sent le roman, dit Thérèse, tout comme si
elle n'était pas de la vie réelle.

—Mais la vie réelle est le pire des romans, madame.

Elle pencha la tête, suivant une pensée intime.

—On se cache... on se fuit... et l'on se retrouve tou-
jours, murmura-t-elle.

Le bonhomme tressaillit.

—Oh ! pas toujours... Plaise à Dieu que l'on ne se retrouve
pas toujours ! fit-il avec agitation.

Thérèse le ramena doucement à la conversation dont il ne
lui paraissait pas bon de s'écarter pour suivre ses propres sou-
venirs.

On revint au petit château sans cesser de parler du monstre.
Il était instruit, travailleur par boutades, énergique dans sa
volonté, et il lui avait fallu en déployer beaucoup pour mêler sa
personnalité difforme à celle des autres hommes.

Thérèse se souvenait de quelques réticences, de quelques
mots échappés à madame de Pernissan dans ses heures d'ab-
andon.

Elle ne racontait rien de son fils, mais elle laissait entendre
qu'elle avait dû accomplir, à son égard, quelque grand sacrifi-
ce.

Seulement Thérèse ne pouvait admettre qu'aucune puissance
humaine pût éloigner une mère d'un enfant si malheureux.

Toute la soirée, son cœur, apitoyé sur la douleur d'autrui,
souffrit moins de sa propre douleur.

IV

Madame de Thièblemont s'était dit avec résolution qu'il ne
s'agissait pas simplement de mettre entre Camille Landey et
son attendrissement personnel, une distance matérielle.

Il fallait éteindre son dangereux souvenir sous un flot puis-
sant d'impressions nouvelles, chrétiennes et fortes.

Les pieuses coutumes de sa jeunesse lui étaient toujours
familiales et douces : elle s'y jetait comme dans un port.

Le sanctuaire seul avait changé. C'était maintenant dans le
solennel silence de la montagne, en face de l'immensité de la
nature, qu'elle aimait à élever à Dieu son âme malade.

Mais ce grand devoir de la prière accompli, cette chaste con-
solation de la prière savourée, que d'heures lentes et vides, si
elle n'apprenait à les combler par une tâche volontaire !

Cette tâche, il fallait la créer, et combien le petit château y
prêtait mal !

En réfléchissant, il ne semblait pas à la jeune femme que
rien fût à faire dans ce petit nid modeste et froid.

Pour s'attacher aux murs, pour chercher à les embellir, au
moins faut-il croire qu'on s'y abriterait quelque temps.

Savait-elle le nombre de jours qu'il plairait à son mari d'y
passer ?

Les pauvres ? Elle n'en percevait même pas ; dans les cam-
pagnes dauphinoises, le pauvre est une exception.

Les malades ? Tout le monde, à la ferme et dans les envi-
rons, fleurait l'entrain et la santé.

L'étude ?... Tout lui manquait pour s'y livrer : ni livres,
ni instruments, ni ressources d'aucune sorte.

Les voisins ?... Ceux qu'en avait vus, fort disséminés dans
la montagne, semblaient peu désireux d'augmenter leurs rela-
tions.

C'était à elle à les attirer, à les inviter peut-être : elle n'en
éprouvait nul désir.

Un seul, parmi eux, l'eût encouragée à sortir de sa réserve ;
et celui-là, après une première entrevue fort originale, n'avait
pas même fait, à Molevent, la visite annoncée.

M. de Thièblemont, avec une politesse d'autant plus em-
pressée qu'elle s'adressait à un déshérité de la vie, s'était rendu,
dès le lendemain, à Nagel, dont le propriétaire était absent.

Thérèse eût désiré le revoir ; elle sentait bien, d'instinct,
que le monstre n'attendait pas la compassion d'autrui comme
une douceur, tout au contraire.

Il lui semblait, toutefois que, si elle échouait en essayant de
lui causer quelque joie, elle adoucirait, au moins, quelque se-
crète blessure en lui parlant de sa mère.

Sa candeur jugeait impossible qu'il n'y eût pas un suprême
malentendu entre cette mère souriante et ce fils délaissé.

Du reste, aucune curiosité cruelle, aucune oisiveté malsaine
ne la portait vers cet être incomplet.

C'était plutôt un sentiment de charité tendre que Lise Pelle-
grin ne partageait à aucun degré.

—Belle madame ! disait la jeune fille en employant avec
câlinerie cette flatteuse expression de respect, n'avançons pas
davantage de ce côté, voulez-vous ?... J'ai une peur terrible
d'aller trop loin.

—Ah ! bah !

—Retournons, retournons, chère belle madame, je vous en
prie !...

—Qu'y a-t-il donc là de si terrifiant ? demanda Thérèse en
s'arrêtant sur la crête d'une colline où s'encastrait un petit
plateau tout encadré de lichen.

C'était dans une de ces longues promenades, que madame
de Thièblemont aimait à faire avec la jeune fille, qui lui ser-
vait de guide.

Lise, debout à l'extrémité du plateau, fit un geste comique
de déconvenue.

—Là ! s'écria-t-elle ; je le savais bien !

—Quoi donc, enfin ? insista Thérèse avec une nuance d'im-
patience.

Et, pour mieux comprendre, elle s'approcha, tandis que sa
petite amie répétait avec dépit.

—Vous avez voulu venir par ici... absolument... ; moi,
je ne le voulais pas.

La colline s'abaissait doucement en pente verte, toute fleurie
des dernières plantes d'automne, formant dans sa courbe gra-
cieuse une fraîche petite vallée adossée à des roches impos-
santes.

Tout au fond de la vallée, une grande maison blanche, co-
quette, riant au soleil par toutes ses fenêtres largement ou-
vertes, s'asseyait entre les fleurs d'un parterre et le courant d'un
ruisseau.

—Nagel ! prononça Lise d'un ton lugubre.

—C'est ravissant ! dit Thérèse toute charmée.

—Je ne dis pas, si le monstre n'en faisait pas sa tanière.

—Oh ! vous aussi, Lise !

—Mais, belle madame, il est si affreux que je n'en dors pas
chaque fois que je l'aperçois.

—Préparez-vous alors à l'insomnie, ma chère enfant, car
voici le monstre lui-même à cent pas de nous, près de la pe-
tite cascadelles là-bas.

—Je me sauve, dit la jeune fille, en bondissant en arrière.

—Et moi, je vais tout droit à M. Aurèle, déclara Thérèse,
qui, sans plus se préoccuper des terreurs de sa compagne, se
mit lestement à descendre la colline.

Une source qui se faisait jour sur le penchant, et sautait
gaiement entre des brisures de rocs, formait une petite anse
abritée, où le pauvre infirme était assis.

A quelquel mètres plus loin, les inévitables laquais atten-
daient respectueusement le bon vouloir de leur maître.

En apercevant Thérèse, le visage de celui-ci exprima la sur-
prise et la contrariété. Il salua avec la grâce étrange qui frap-
pait dans ce corps informe, et lui montrant la belle mousse du
talus :

—Un siège bien agreste à vous offrir, madame... me le
pardonnerez-vous ? Je puis si mal remplir les devoirs de l'hos-
pitalité !

Elle glissa, souriante, sur la mousse, et, sans préambule :

—Vous n'êtes point venu à Molevent, monsieur ! Aurai-je
commis inconsciemment une indiscretion en vous affirmant
tout le plaisir que j'aurais à vous y voir ?

Il la regarda fixement. La dureté de son œil gris s'évanouit.

—Vous êtes trop franche, madame, dit-il, pour ne pas com-
prendre ma propre franchise. J'ai sérieusement songé à ne
jamais vous revoir.

—Moi ! dit-elle sans prudence, car ce qu'elle entendait ne
pouvait être une galanterie vulgaire.

—Vous connaissez madame de Pernissan, vous l'aimez peut-
être. J'ai eu peur de vous fournir l'occasion de lui parler de
moi ou, plus encore, d'être amené, malgré moi, à vous parler
d'elle.

—Monsieur Aurèle, dit doucement la jeune femme, s'il vous
convient que votre nom ne soit jamais prononcé hors d'ici, je
vous obéirai. Quant à vous parler de votre mère... je ne le
ferai que sur votre demande.

—Alors, jamais !... jamais ! fit-il avec explosion.

Elle l'enveloppa d'un regard où brillait sa tendre charité,
voilée de discrétion.

—Soit, dit-elle, jamais... quoique j'eusse pu vous dire,
monsieur, que madame de Pernissan, sans s'expliquer en rien,
regarde le sacrifice qu'elle vous a fait comme le plus grand de
sa vie.

Malgré sa résolution de ne plus parler de sa mère, Charles
Aurèle redressa son misérable corps en s'écriant :

—Elle vous a trompé... Un sacrifice !... me faire un
sacrifice, à moi !... au paria !... au monstre dont elle rou-
gissait !

—Peut-être l'ai-je mal comprise.

—Ah ! madame, vous ne pouviez ni comprendre, ni surtout
deviner. Une mère qui a honte... honte de son sang et de
sa chair !... Vous ne soupçonniez point cela, madame ?

Thérèse frissonna sous l'âpreté désespérée de cette accusa-
tion.

—Sidonie est incapable de cette horreur ! exclama-t-elle
involontairement.

—Sidonie ! répéta Charles tristement. Sidonie ! Comme il
y a longtemps... que j'entendais mon père l'appeler ainsi !...
C'était l'époque heureuse pour moi. Elle souffrait, paraît-il, et
j'avais la joie, moi chétif, de lui être une consolation. Depuis,
le bonheur lui est venu... et je n'ai plus été qu'un fardeau.

—Laissez-moi croire que vous vous trompez ; laissez-moi
espérer que s'il était donné à votre mère de vous serrer dans
ses bras, elle le ferait avec une profonde tendresse.

—Ma mère... peut-être ; madame de Pernissan, non.

—Ah ! malheureux, seriez-vous donc jaloux de celui dont
elle porte le nom ?

—De celui qui m'a pris son cœur, oui, madame.

—Et c'est ce que vous appelez le « bonheur venu pour elle » !
Hélas ! si vous saviez quel bonheur négatif est celui-là, c'est
vous qui la plaindriez.

M. Aurèle redressa sa tête fatiguée, et ses yeux brillèrent.

—C'est bien vrai... bien vrai, madame, ce que vous vou-
lez me laisser entendre ?

—Que madame de Pernissan n'est point heureuse ?... Ce
n'est que trop réel.

—Cet homme auquel elle m'a sacrifié ne l'aime donc pas ?

—Peut-être faudrait-il dire : « ne l'aime donc plus ? »

—Et elle souffre ?... et elle pleure ?...

—Elle souffre et elle pleure.

—Alors, que ne vient-elle à moi ? fit-il avec explosion.

(La suite au prochain numéro)

UN DRAME

La maisonnette était située tout au coin du Bois de Boulogne, dans la commune de Neuilly. Deux chambres à coucher communiquant entre elles, une salle à manger et une cuisine, tel était l'aménagement intérieur. Il est environ deux heures du matin ; les volets hermétiquement clos ne laissent filtrer aucune lumière, et les charrettes des maraîchers ou une voiture perdue dans la nuit noire troublent seuls le silence sombre et mystérieux du Bois. La neige est tombée la veille avec abondance, et sa nappe blanche s'étend autour de l'habitation. A l'extérieur nul bruit. Et cependant, dans la chambre du sud, éclairée par une veilleuse à la lumière pâle et tremblante, une femme, jeune encore, assise sur son séant, les yeux agrandis par la fièvre, veillait ! De temps en temps, elle portait la main à son cœur comme pour en comprimer les pulsations trop fortes.

—Seule ! toujours seule ! murmurait-elle. A moi les longues nuits sans sommeil, agitées et tumultueuses ! A lui le jeu, toujours le jeu, rien que le jeu ! Mais à nous trois bientôt la misère, l'horrible misère !...

Et un sanglot étouffait sa voix, et ses yeux se portaient mélancoliques et anxieux sur le berceau qui était à la gauche de son lit et où une adorable enfant dormait du sommeil des anges. Elle se pencha et appliqua doucement ses lèvres sur le front de la fillette. Le contact de cette peau si douce et si fraîche sembla la calmer.

Elle resta quelques instants immobile, les yeux fixés sur la même pensée : repassant peut-être dans son esprit les premières années de son mariage. Ah ! comme elles furent ensoleillées ! Tout était sourires, enchantements pour eux ! riches, et de l'amour et de la jeunesse plein le cœur ! Oh ! les heureuses et divines journées, et qu'elles étaient déjà loin ! Une fille était venue cimenter encore davantage leur amour, mais en même temps le jeu, l'épouvantable jeu avait saisi son mari dans son engrenage de fer, et alors, peu à peu, tout avait sombré, tout s'était effondré : joies du foyer domestique, repos du cœur, vous n'existâtes plus ! Les usuriers aux mains crochues, les huissiers, les caissiers de tripots infâmes, tous frappèrent à leur porte sans trêve, sans relâche ! Ils avaient trouvé une proie et ils s'y étaient acharnés comme les corbeaux sur un cadavre ! Elle était née riche, elle avait été élevée dans le luxe et l'opulence ; aucun de ses désirs de jeune fille n'avait été exprimé qu'il n'eût été satisfait ; et maintenant elle était pauvre, pis que cela ! elle s'appuyait sur le bras d'un mari dont la principale et unique industrie était de faire des dupes dans les tripots de Paris, et de courir, pour me servir de l'expression consacrée, les pièces de cent sous. Quelle existence affreuse ! Et cela durait depuis deux ans. Elle ne savait pas la veille comment elle mangerait le lendemain. Elle était grande, pâle, frêle, délicate, blonde, avec des mains et des pieds d'enfant ; elle avait un air de distinction et d'élégance exquis, la physionomie fine, et elle ne parlait ni ne se taisait sans qu'on reconnût, même dans cet intérieur misérable, une femme de bonne maison, une femme de race.

Comment donc avait-elle supporté cette chute matérielle et morale ? Mystères du cœur, vous êtes insondables ! Cet homme qui l'avilissait, elle l'aimait encore, elle l'aimait toujours ! Pour lui, elle avait fait abandon de tout : plus d'appartements luxueux, plus de domestiques, pas même une femme de ménage pour la soulager des travaux les plus pénibles. Elle avait renoncé à nombre d'habitudes prises, à nombre de petites douceurs dont le bien-être lui était personnel ; plus de lecture, plus de dessin, plus de musique, doux passe-temps de sa vie de jeune fille ! Souvent, alors que la fortune n'était pas encore dissipée, et qu'une certaine considération publique s'attachait encore à leur nom, elle lui avait fait entrevoir l'abîme dans lequel il courait à grands pas ; elle avait fait miroiter à ses yeux l'avenir riant, les espérances de la femme qui aime à l'homme qu'elle croit capable de toutes les fonctions, apte à tout par son esprit et son intelligence. Mais de grands éclats de voix, des accès de colère furibonds avaient répondu à ces douces remontrances ; il voulait jouer, il jouait !

* *

Elle ne disait plus rien maintenant, mais elle souffrait toutes les tortures intérieures qu'une âme humaine peut souffrir. Elle avait porté la veille sa dernière bague au Mont-de-Piété, car le terme approchait et le propriétaire n'attendait pas ! Elle ne s'était pas séparée de cette bague sans un grand serrement de cœur, car elle lui venait de sa mère. On lui avait avancé 320 francs, c'était plus qu'il n'en fallait pour le trimestre de janvier qui ne s'élevait qu'à 210 francs, elle avait donné la différence à son mari. Cette petite somme, elle l'avait enfermée dans un petit coffret de bois, sorte de tirelire où était pratiquée une ouverture, et elle l'avait placée dans la niche de l'armoire de la chambre, à l'abri de la curiosité de son mari. Il était six heures lorsque, vaincue par la fatigue, elle s'endormit.

L'homme rentra, il faisait déjà grand jour. Il avait tout perdu, et c'était en vain qu'il avait battu tous les tripots, fait appel à toutes les bourses ; partout portes

closes ! Les Vénitiens comptent, dit-on, sur la protection de saint Marc pour aller en paradis, et ne s'occupent pas autrement de leur salut. La chose regarde saint Marc ; ils lui ont élevé une assez belle église pour cela, et le saint est encore leur obligé. Cet homme de trente-cinq ans, déclassé du grand monde, comptait sur le hasard. Un jour, lui aussi, avait eu quelques minutes de superstition. On l'avait vu, après une perte sérieuse au baccarat, s'acheminer vers la Madeleine, et là, s'agenouiller devant deux cierges qu'il avait fait allumer, et prier la Vierge de conjurer sa déveine. La Vierge ne s'occupe pas sans doute des questions de jeu, ni du monde des joueurs, car, de retour au cercle, il perdit le reste de la somme qu'il avait sur lui. Et nous étions au 15 janvier, le froid était dans toute sa rigueur.

Il était venu à pied de Paris, et ses vêtements couverts de boue et de neige l'indiquaient suffisamment. Il hasarda sa tête dans l'entre-bâillement de la porte, et recula instinctivement à la vue de cette jeune femme endormie et de ce chérubin rose dont les menottes reposaient délicatement sur les joues. Il resta longtemps les bras croisés, le visage affreusement contracté. Se débarrassant enfin de son costume, il se coucha, ou plutôt il s'abattit sur son lit.

Quelques instants après, la petite réveillait sa mère par un cri joyeux et enfantin. Celle-ci la prit dans ses bras et la couvrit de caresses et de baisers en lui recommandant le silence pour ne pas réveiller son père. A pas lents et retenant son souffle, elle entra dans la première pièce. Il était là, dormant d'un sommeil de plomb !... et à sa respiration bruyante et sonore, on sentait les agitations maladroites de l'âme. La tête du dormeur était belle ; sa chevelure épaisse, brune, où se mêlaient quelques fils argentés, annonçait la vitalité, la force, la jeunesse ! Elle le regarda longtemps avec des yeux tout imprégnés d'amour et d'incommensurable quiétude !

—Il a perdu ! murmura-t-elle.

Et, s'avançant vers une chaise où étaient déposés les vêtements du dormeur, tremblante, elle les fouilla. Rien, rien, le vide absolu, ou pour être plus exact, 45 centimes se trouvaient dans la porte-monnaie.

—Quelle vie, mon Dieu ! quelle vie ! s'écria-t-elle. Elle sortit de la maison vers deux heures de l'après-midi pour aller consulter un médecin ; la petite avait de légers accès de toux, et elle-même ressentait comme des suffocations au cœur.

L'engourdissement léthargique avait cessé ; l'homme regarda autour de lui, prêta l'oreille, il ne vit et n'entendit rien. Etonné, presque inquiet, il se leva et parcourut l'appartement.

—Oh ! dit-il, elle m'avait dit hier qu'elle irait chez son médecin.

Et il s'habilla. Une table était dressée avec le couvert et de la viande froide : sa femme ne l'oubliait pas. Il ne toucha pas à ces mets... Pourquoi y aurait-il touché, lui qui avait bonne table et bon vin dans tous les tripots de Paris, et cela sans bourse délier ? Il lui suffisait d'amener de temps en temps dans ces bouges infectes quelques pigeons, jeunes ou vieux, et les administrateurs ajoutaient même à cette pension alimentaire quelques pièces d'or qu'ils savaient bien devoir leur être restituées tout aussi promptement qu'elles avaient été données. Il arpenta la chambre d'un pas fiévreux et surexcité, l'œil terne et sombre, les paupières encore alourdis ! Tout à coup il s'arrêta, et il y eut comme un éclair de joie sur son front.

—Oui, l'argent doit être là, dit-il, et il montra du doigt l'armoire entr'ouverte.

Il s'y précipita, l'ouvrit violemment, la bouleversa de fond en comble, espérant y trouver l'or qui lui permettrait de jouer dans la soirée et, qui sait ! de gagner peut-être une somme, une fortune !

Déçu dans son espoir, il parcourut du regard la pièce, mit la tête sous le bois du lit, comptant bien trouver la cachette mystérieuse où sa femme, dans sa sagesse prévoyante, avait dû enfouir son petit trésor. Il fureta partout, peine inutile ! Il allait abandonner ses recherches impuissantes, lorsqu'il remarqua une chaise dont le dossier s'appuyait contre un des panneaux de l'armoire. Le démon du jeu aidant, il comprit tout. Lui aussi monta sur cette chaise, et cinq secondes ne s'étaient pas écoulées qu'il retirait de la corniche la tirelire qui contenait dans ses flancs de quoi les abriter pendant les longues nuits d'hiver. Une à une, avec la pointe d'un couteau, il tira les pièces d'or : la dernière résistait. Il la lui fallait, cependant, car elle pouvait être le salut dans une déveine acharnée. Comme les autres, elle finit par tomber à terre, mais elle se perdit dans un coin de la chambre. Au même instant, la porte s'ouvrit, et devant lui sa femme tenant par la main sa petite fillette. Elle vit l'action infâme et aperçut la pièce d'or qu'il cherchait.

—Tiens ! celle-là, du moins, tu ne l'auras pas !

Et, la saisissant entre ses doigts nerveux, elle se dressa implacable en face de cet homme qu'elle avait tant aimé :

—Misérable ! dit-elle.

Le dégoût lui était monté aux lèvres, et dans ce mot elle exhalait les douleurs et les écœurements de son âme ulcérée.

—Tu es folle aujourd'hui, dit l'homme en se frayant un passage de ses mains robustes, et il s'en fut.

Frappée au cœur, la malheureuse femme eut à peine la force de s'étendre sur le lit... elle jeta un dernier regard plein d'angoisse sur l'enfant épouvantée, et s'endormit du dernier sommeil. Elle venait de succomber à la rupture d'un anévrisme : elle avait fini de souffrir.

—Maman, maman, réponds-moi donc ! criait l'enfant, et de grosses larmes roulaient de ses yeux rougis par le chagrin.

Mais autour de l'habitation, la grande nappe blanche s'étendait toujours, et les cris de l'enfant ne trouvaient pas d'écho.

* *

..... Il est six heures du matin, l'homme vient de rentrer, la physionomie épanouie par le triomphe : il a gagné 10,000 francs ! Il entre dans la chambre de sa femme sans se soucier du sommeil dans lequel elle doit être plongée ; il a gagné ! tout est réparé !

—Jeanne, dit-il joyeusement, regarde donc.

Et il montre dans ses mains un paquet de billets de banque.

—Jeanne ! répéta-t-il.

Silence complet. Il s'approcha plus près ; il la voit étrangement pâle ; l'enfant est parvenue à se coucher près de sa mère, et sa mignonne tête repose sur ce cœur qui ne palpite plus ! Un froid mortel glissa dans les veines de l'homme ; il saisit la main de sa femme ; elle est rigide comme la main d'un cadavre ; il colle son oreille sur son cœur ; plus de chaleur, plus de vie ! C'est lui le meurtrier !... Affolé, saisissant un couteau qui était sur la table, par trois fois il s'en frappa la poitrine. La dernière blessure est mortelle, il s'est frappé au cœur ! Il tombe lourdement au pied du lit et le bruit de sa chute réveille l'enfant, dont le sourire éclaire un instant cette scène lugubre.

Pauvre enfant !

ALBERT SAMANOS.

VARIÉTÉS

Logique enfantine :

—Jeanne, je t'ai déjà dit de manger du pain avec ta viande.

—Mais, petit père, tu sais bien que tu m'as défendu de faire deux choses à la fois.

* *

Mlle Lill se trouve en visite chez une jeune dame dont le bébé pousse des cris de paon.

—Qu'a-t-il donc ? demande la fillette.

—Oh ! rien, dit la dame, il fait ses dents.

—Il a bien tort de se donner tant de peine, répète Mlle Lill ; regardez petite mère, c'est le dentiste qui fait les siennes.

* *

Dialogue de mœurs entre un monsieur épris et son ami.

Le monsieur épris a bien envie de faire la bêtise d'épouser.

L'ami, plus calme, voit les choses telles qu'elles sont. D'où ce colloque :

—Enfin, crois-tu que ce soit une femme capable de faire le bonheur d'un homme ?

—D'un ? non. De plusieurs... oui.

* *

C'est à qui publiera des vers inédits de Victor Hugo. Nous ne voulons pas rester en arrière.

A l'époque où le poète était en exil, un Anglais vint le trouver et lui demanda un souvenir.

L'Anglais s'appelait lord Sillards.

Victor Hugo s'appretait à écrire quelques lignes et à les lui offrir, quand lord Sillards, s'approchant de lui :

—Maître, lui dit-il avec un accent fort prononcé, quel malheur que vous ne puissiez pas me les donner en Anglais.

Hugo le regarda, sourit et, se penchant sur son papier :

—A vos souhaits, répondit-il.

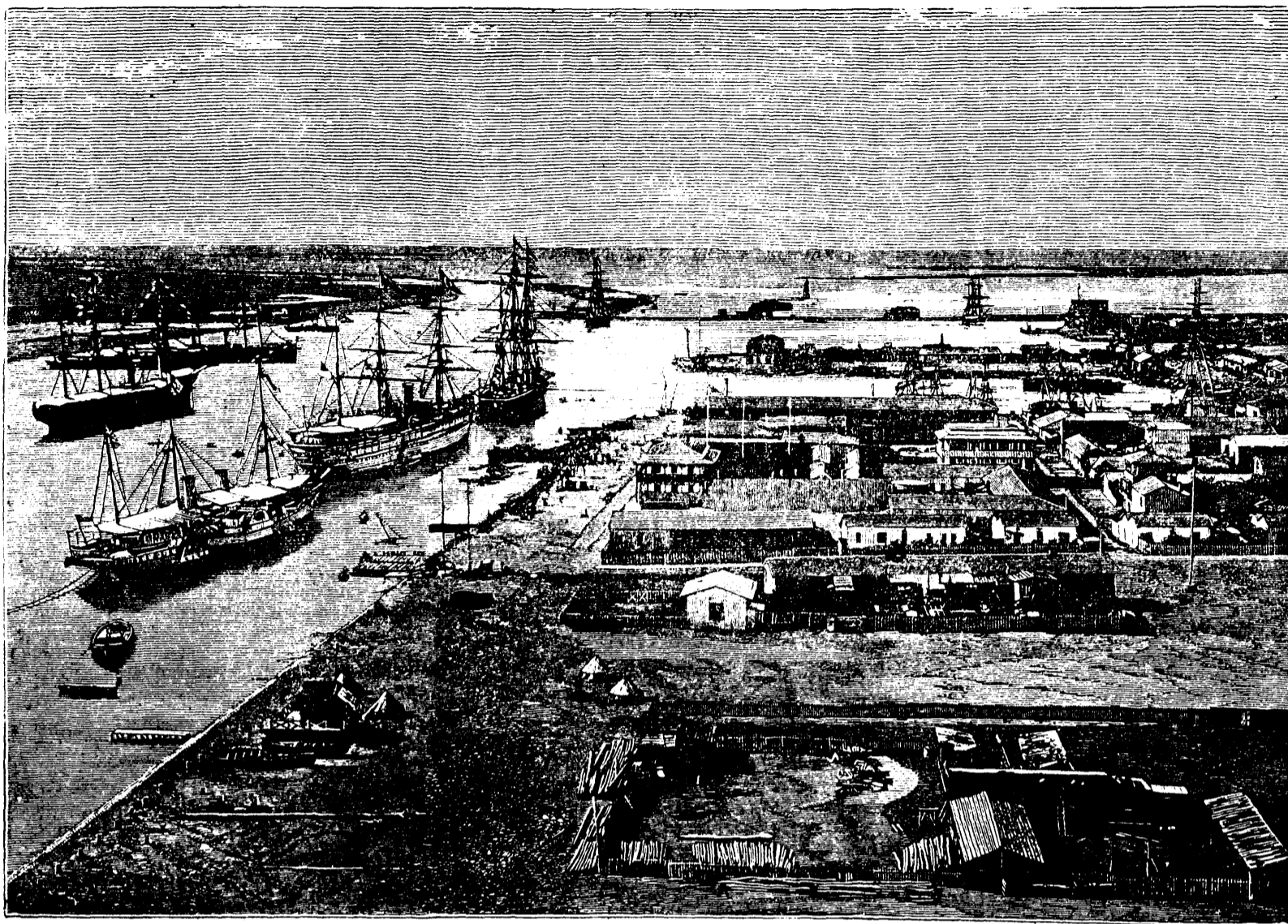
Et il écrivit les quatre vers que voici :

Pour chasser le spleen
J'entrai dans une inn,
Où je bus du gin
God save the Queen !

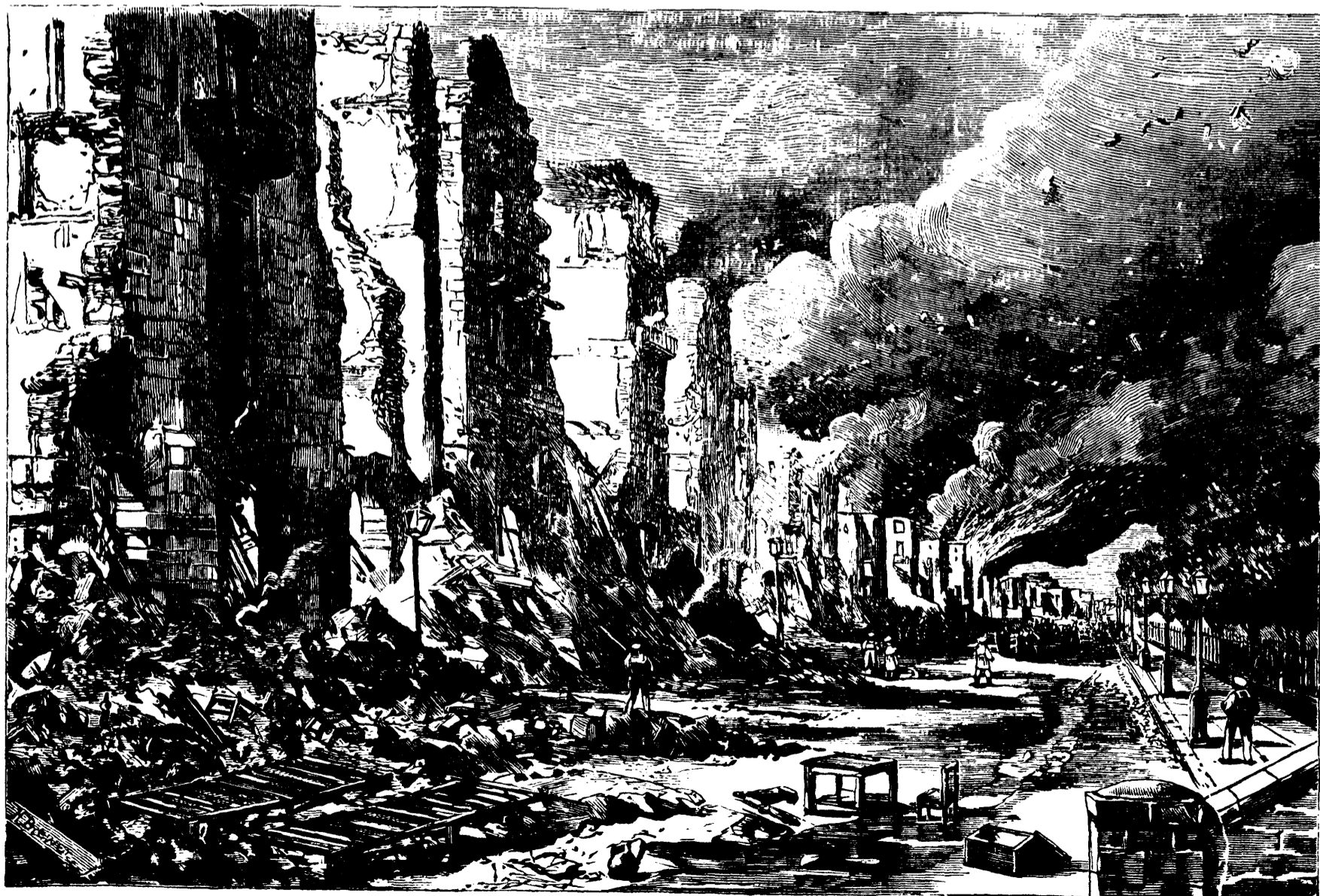
—Voilà, dit-il en tendant le quatrain au visiteur. C'est moitié anglais et moitié français. Comme cela, on ne m'accusera pas de faire concurrence à Shakespeare.

NOUVEAU CATÉCHISME.—Q. Qu'est-ce que le Rhumatisme.—R. Le rhumatisme est une douleur que l'on ressent aux jointures et qui disparaît par l'application de l'Huile de St. Jacob.

Q. Qu'est-ce que l'Huile de St. Jacob.—R. Une préparation particulière, d'une nature très pénétrante, qui chasse les douleurs, fait mettre de côté les béquilles, les flanelles et les médicaments, procure le repos et la santé.



ÉGYPTE. — Vue de Port-Said, entrée nord du canal de Suez. — (D'après une photographie.)



AFFAIRES D'ÉGYPTE. — INCENDIE DU GRAND SQUARE, A ALEXANDRIE.

NOUVELLES DIVERSES

Il est question d'ériger une statue à Longfellow, à Westminster, dans le *Poet's Corner*.

Il se produit un mouvement à Yamachiche, dans le but de faire incorporer ce village comme ville.

Les Irlandais de New-York ont élu Arabi Pacha membre honoraire de la *Land League*.

Il paraîtrait qu'on a découvert une mine de charbon dans le sud de la province de Québec.

Les Rothschild ont fait don à l'armée anglaise, en Egypte, de 12 tonnes de tabac et de 5,000 pipes. Le Khédive a autorisé l'entrée en franchise de cet envoi.

Mgr Bourget était à Notre-Dame de Grâce dimanche, le 10 courant. La collecte en faveur de l'œuvre de l'Evêché a été de \$500 et plus.

M. Bélanger, président de la Société Saint-Jean-Baptiste du Détroit, est candidat pour la législature du Michigan aux élections actuelles.

Les trains réguliers devront commencer à circuler ces jours-ci, entre Winnipeg et la Baie du Tonnerre, sur le chemin de fer du Pacifique.

L'homme le plus riche du Mexique est un Irlandais du nom de Patrick Milmo. Il possède une ferme de 400,000 acres qui vaut, dit-on, \$10,000,000.

M. le comte de Sesmaisons a donné vendredi dernier, à Québec, un banquet à l'hon. M. Bermudez, juge en chef de la Louisiane.

Gustave Aimard vient de publier à Paris sous le titre : *Le Sourriquet*, un roman historique. La scène se passe en Canada au moment de sa cession aux Anglais.

Le cardinal Manning qui, depuis quelque temps, fait des efforts pour promouvoir l'émigration en Canada, vient d'envoyer un nouveau détachement de jeunes garçons.

Le noyer noir américain vaut en Angleterre quatre shellings le pied, et le noyer canadien cinq. On prétend que la qualité du noyer des pays froids est supérieure.

On a raison de croire que les scieries vont être employées comme elle n'ont jamais été à Ottawa. Il y a près de 250,000,000 de pieds de bois à scier. Ce qui fait une moyenne de 30,000,000 de pieds par moulin.

Parmi les personnes arrivées à l'hôtel Richelieu, nous remarquons Mlle Loisillon, inspectrice générale des écoles maternelles et des écoles des filles en France, accompagnée de Mlle Couturier, directrice des écoles municipales du Havre.

Un journal américain annonce que M. Louis Côté, maire de St-Hyacinthe, vient d'obtenir jugement pour \$60,000 de dommages, devant les tribunaux de Boston, contre un industriel du nom de Moffat, qui fabriquait des renforts de chaussures au moyen de procédés pour lesquels M. Côté avait obtenu ses brevets à Washington.

La semaine dernière, à Pittsburg, l'on trouva un jeune enfant mort dans son berceau ; un gros chat était assis sur sa poitrine. Le Dr. Deridès est d'opinion que l'enfant a été étranglé ou asphyxié par le chat qui lui a enlevé sa respiration.

Les dépêches de Terre-neuve sont très graves. Il y aurait eu un conflit des plus sérieux entre les pêcheurs français et les habitants anglais de l'île. On télégraphie de St-Jean, la capitale, que le commandant d'un côtier français aurait débarqué une compagnie de marins au nord-ouest de la baie Blanche et arboré le drapeau tricolore. Plusieurs vaisseaux de l'escadre anglaise seraient partis pour cet endroit.

Un financier éminent estime à \$350,000,000 les pertes que supportera l'Egypte du fait de la guerre. La récolte de coton est entièrement perdue ; elle aurait produit à elle seule environ \$200,000,000. Il n'y a pas lieu d'espérer qu'on puisse sauver la récolte du sucre. On s'attend prochainement à plusieurs faillites considérables.

Il est arrivé, à Notre-Dame du Richelieu, un pénible

accident qui jette toute une honorable famille dans la douleur. Le 7 du courant, M. Pierre Théberge, maire de la paroisse, en allant porter du lait chez le voisin, tomba de sa voiture avec son jeune fils âgé de 12 ans. Le pauvre enfant fut tué du coup, ayant la tête écrasée sous le timon de la charrette.

Voici la vingt-neuvième tournée que M. le curé Labelle fait dans les cantons du Nord, où il a fondé presque autant de paroisses. Quand on voit les résultats du zèle déployé par ce grand apôtre de la colonisation, à travers tant de difficultés, on reste confondu devant l'œuvre colossale accomplie par ce prêtre-patriote.

Les médecins qui ont eu quelque chose à faire avec le défunt président Garfield, achèvent de présenter leurs petites notes au gouvernement de Washington. Celui qui a fait l'autopsie réclame pour sa part \$1,000 ; les autres se contentent de \$15,000 ou \$25,000. Cette chasse de corbeaux est des plus dégoûtantes.

Le gardien Joseph Naud, de la station No. 6, de Montréal, vient d'inventer un appareil pour assujétir les lances des pompiers au travail du dévidoir des tuyaux. C'est une cheville en métal mise en mouvement par un ressort à boudin qui se retire en moins d'une seconde de l'orifice de la lance. Ce petit mécanisme, qui n'est guère coûteux, remplace les boucles et les courroies de cuir qui sont difficiles à manier, surtout pendant l'hiver.

Les derniers avis d'Europe touchant la récolte des céréales sont, en somme, très favorables, et les fermiers en Amérique, qui se sont hâtés de vendre leur blé ont agi sagement. Les estimations les plus modérées de la récolte de froment aux Etats-Unis, après avoir fait une large part pour les besoins de la consommation, laissent un excédant d'environ 150,000,000 de boisseaux ; et comme la demande de l'étranger ne saurait absorber cette énorme quantité, il n'y a pas à se méprendre sur la probabilité d'une baisse notable dans le prix de cette denrée importante.

RÉPONDEZ.—Pouvez-vous trouver un seul cas de la maladie de bright, de diabète, du foie ou des rognons qui ait résisté aux Amers de Houblon ? Interrogez vos voisins et ils vous répondront, eux aussi, qu'il n'y en a pas.

Naissance

A Saint-Timothée, le 17 courant, la dame de M. Amable Rufiange, une fille.

Décès

En cette ville, le 12 courant, à l'âge de 72 ans, dame Elizabeth Bérubé, épouse de M. Vincent Thériault.

La Consommation guérie.—Depuis 1870, le Dr Shearer a donné, par l'entremise de ce bureau, les moyens de guérison à des milliers de personnes affectées de cette maladie. La correspondance devenant trop volumineuse, j'ai dû lui venir en aide. Il a été obligé, par la suite, de l'abandonner complètement, et il m'a remis la recette de ce simple remède végétal, découvert par un missionnaire aux Indes, qui est si puissant à guérir la consommation, les bronchites, l'asthme, le catarrhe, les maux de gorge et autres maladies des poumons ; c'est aussi un remède certain contre la débilité générale. Ses propriétés curatives ont été prouvées dans des milliers de cas, et mû par le désir de soulager mes semblables affectés de ces maladies, je me fais un devoir de le faire connaître à tout le monde. Sur réception d'un timbre-poste et d'un numéro de ce journal, je vous enverrai à votre adresse, *franc de port*, la recette de ce remède avec toutes les descriptions, en français, en anglais et en allemand. — W. A. NOYES, 148, Power's Block, Rochester

Les anciens Canadiens connaissent l'efficacité de la Noix Longue à son état vert, comme purgatif et laxatif, mais son usage présentait un inconvénient, c'est qu'il était impossible de se procurer des noix fraîches dans toutes les saisons. La science a depuis découvert un extrait de cette noix qui conserve son efficacité pour un temps indéfini. C'est de cet extrait que sont composées les Pilules Purgatives de Noix Longues de McGALE, reconnues aujourd'hui comme un des meilleurs purgatifs. En vente chez tous les Pharmaciens.

\$200 de récompense.— Cette récompense sera payée à quiconque donnera des informations pour la découverte et la conviction des personnes vendant des Amers de Houblon falsifiés, contrefaits ou imités, ou toutes autres préparations avec le mot de *Houblon*, en vue de frauder le public. Les véritables *Amers de Houblon* ont une gerbe de houblon vert imprimée sur le blanc de l'étiquette, et sont les seuls purs et le meilleur remède contre les maladies du foie, des rognons et du système nerveux. Méfiez-vous de toutes les autres préparations annoncées dans les journaux comme étant les "Amers de Houblon." Quiconque débitant aucune contrefaçon sera poursuivi.—Compagnie manufacturière des Amers de Houblon, Rochester, N.-Y.

Mères ! Mères !! Mères !!!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de *Sirope Calmant de Mme Winslow*. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui, ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et rend la santé. Les effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis. Les instructions nécessaires pour faire usage du sirop sont données avec chaque bouteille.

LES ÉCHECS

Montréal, 21 septembre 1882.

Adressez les communications concernant ce département à O. TREMPÉ, 698, rue Saint-Bonaventure.

SOLUTIONS JUSTES :

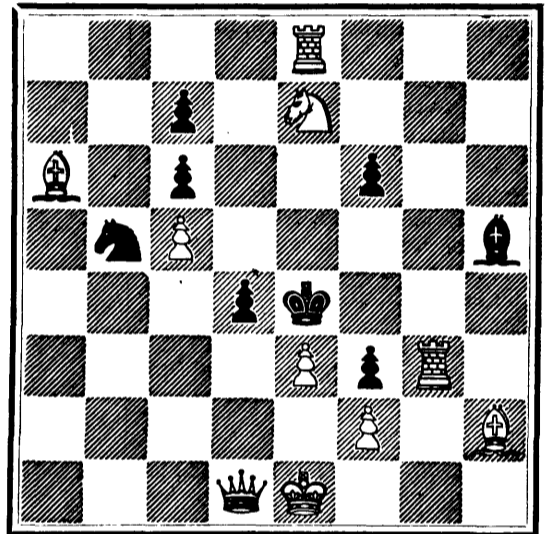
No. 326.—MM. A. P. F., Arthabaska ; E. Legault, Ottawa ; L. O. P., Sherbrooke ; V. Gagnon, S. Tudieu, Québec ; J. Maurrien, H. Lupien, L. Dargis, M. Lafrenais P. Fabien, Montréal ; F. H. Gingras, Trois-Rivières ; N. P., Sorel ; Un ami, Saint-Hyacinthe ; N. H. Guérin, Pointe-Lévis.

PROBLÈME No. 327.

Composé par M. C. H. COSTER.

Ce problème a obtenu le prix spécial dans le concours du journal *Boys News Papers*.

NOIRS.—1 pièce.



BLANCS.—4 pièces

Les Blancs jouent et font mat en 2 coups

SOLUTION.—No. 326.

Blancs.

1 F 3e C D
2 R 3e R
3 T 6e T R
4 T ou F, échec et mat.

2 R 3e F
3 T 5e T R
4 T 5e D, échec et mat.

Noirs.

1 R 4e R
2 R 4e F
3 ?

Si :

1 R 6e D
2 R 5e D
3 R 6e D



SAINTE ANNE, RIVIERE OTTWA.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour travaux à Ste Anne," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, MARDI, le 19e jour de Septembre courant, pour creuser un chenal—principalement dans le roc—dans le lit de la rivière, sur le côté des travaux du nouveau canal de Ste-Anne en amont de la rivière.

Un plan indiquant la position et la section du chenal projeté, et le devis des travaux à faire, pourront être vus à ce bureau, et au bureau de l'ingénieur local à Sainte-Anne, dès et après vendredi le 8 courant ; l'on pourra aussi s'y procurer des formules de soumission.

Les entrepreneurs devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées, et, dans le cas de sociétés, elle devront porter les signatures et indiquer la nature de l'occupation et le domicile de chaque associé ; et de plus, un chèque de banque accepté pour la somme de mille piastres devra accompagner la soumission ; cette somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsque requis de ce faire aux prix et conditions mentionnés dans l'offre. Le chèque ou l'argent sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées. Ce département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. P. BRADLEY, Secrétaire.

Dépt. des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 5 septembre 1882.

VARIÉTÉS

Les enfants : —Dis donc, papa, est-ce qu'ils se débarbouillent les charpentiers ? —Oui. —Dis, papa, avec quoi qu'ils se débarbouillent ? —Avec du savon. —Mais pourquoi qu'ils sont pas blancs ? Le papa impatienté—C'est parce qu'ils emploient du savon noir.

—Quel est donc ce monsieur ? —C'est mon bottier. Cet animal-là, je ne puis pas le rencontrer une fois sans qu'il m'arrête. —C'est très ennuyeux, alors. —Oui, surtout d'être arrêté à propos de bottes.

Au concours de géographie : —Elève Thomasson, combien y a-t-il de bassins en France ? —Six, monsieur. —Je vous ai dit hier qu'il y en avait cinq. —Oui, monsieur, cinq et puis vous, ça fait six. Tête du professeur !

Au Salon. Devant le tableau Baudry : Mme Prudhomme.—Fi ! l'horreur ! Mais cela est complètement immoral, indécent, sale, malpropre... M. Prudhomme. — Holà ! madame, quand aurez-vous fini d'habiller ainsi la Vérité qui doit toujours être nue.

Aux Tuileries. Toto joue au cerceau, trébuché contre un caillou et s'étale de tout son long. On le relève ; il a eu plus de peur que de mal ; cependant il se met à pleurer à chaudes larmes. Survient un vieux monsieur : —Voyons, mon petit ami, il ne faut pas pleurer ; ça rend vilain quand on est grand. —Alors, répond Toto en séchant ses pleurs et en devisageant le monsieur, t'as dû rudement pleurer quand t'étais p'tit !

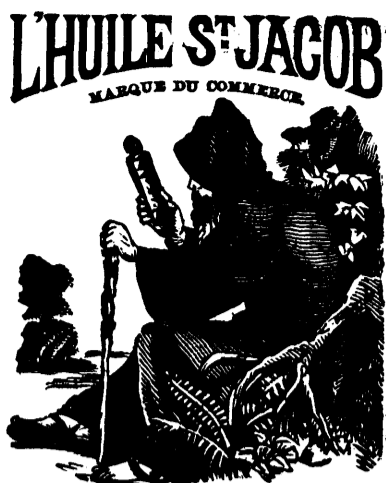
Entre bohèmes. —On m'a affirmé que tu as dit du mal de moi ; moi, ton ami qui t'ai rendu tant de services ? —Quels services ? —Je t'ai prêté un pantalon. —Je te l'ai rendu... avec usure.

Au café.—Jean, emportez cette tasse, ce bouillon est froid. —Oh ! c'est une idée de monsieur, il est encore chaud, je l'ai goûté ! —Comment ! vous goûtez à mon bouillon. —Oh ! non, monsieur, j'y ai seulement trempé un doigt !



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL AVIS

Les trains spéciaux de PETIT METIS continueront leur service les lundis 4 et 11 septembre, et le dernier de la saison, jeudi 14, à 7.30 heures A.M. Ces trains arrêteront à Rimouski, Bic, Cacouna, Rivière-du-Loup, etc., pour recevoir les voyageurs, se reliant à La Chaudière avec le convoi du Grand-Tronc, et à Québec avec le "train éclair" du chemin de fer du Nord, arrivant à Montréal à 9 heures P.M., ainsi qu'avec les bateaux de la Compagnie du Richelieu qui partent de Québec pour Montréal à 5 h. P.M. Pour billets, tableau des heures de départ et d'arrivée et plus amples renseignements, s'adresser aux bureaux du chemin de fer Intercolonial, No. 136, rue St-Jacques (en face du St-Lawrence Hall), Montréal. D. POTTINGER, Surintendant en chef. G. W. ROBINSON, Agent pour les passagers et le fret. Section Est. Montréal, 28 août 1882.



L'HUILE ST-JACOB LE GRAND REMÈDE ALLEMAND POUR RHUMATISME,

La Névralgie, Sciatique, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Esquinancie, Inflammation du Gosier, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générale du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux. Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positif du mérite que cette médecine réclame. Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendue Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Medecines. A. VOGELER & CIE., Baltimore, Md., U. S. A.

LA POUDRE ALLEMANDE SURNOMMÉE



NE FAILLIT JAMAIS ET EST Vendue chez tous les Epiciers respectables



Chemin de Fer Intercolonial

1881—Arrangements d'Été—1882

A partir du 3 JUILLET 1882, les trains directs à Passagers partiront tous les jours (Dimanches exceptés), comme suit :

Table with 2 columns: Station and Time. Rows include: Part de Pointe-Lévis (7 30 a. m.), Arrive à Rivière-du-Loup (11 55 a. m.), Cacouna (12 29 p. m.), Trois-Pistoles (1 10 p. m.), Rimouski (2 49 p. m.), Little Métis (3 58 p. m.), Métépédia (6 56 p. m.), Campbellton (7 23 p. m.), Dalhousie (8 00 p. m.), Bathurst (9 50 p. m.), New-Castle (11 22 a. m.), Monoton (2 15 a. m.), Saint-Jean (6 00 a. m.), Halifax (10 00 a. m.).

Ces trains viennent en connection à la Pointe-Lévis avec les trains du Grand-Tronc partant de Montréal à 10 heures p. m., et à Campbellton avec le steamer "St-Lawrence," partant les mercredis et samedis pour Gaspé, Percé, Paspébiac, etc. Les trains pour Halifax et St-Jean vont directement à leur destination le dimanche. Le char Pullman qui part de Montréal le Lundi, le Mercredi et le Vendredi, va directement à Halifax, et celui qui part le Mardi, le Jeudi et le Samedi, va directement à St-Jean.

Des BILLETS D'EXCURSION A PRIX RÉDUITS, par chemin de fer et par steamer, peuvent être obtenus pour tous les points du bas du fleuve Saint-Laurent, Macapédia, Rastouche, Baie des Chaleurs, Gaspé, Ile du Prince Edouard et tous les points des Provinces Maritimes. Pour ce qui regarde les prix de passage, le taux du fret, les arrangements des convois, etc., des informations complètes seront données par

G. W. ROBINSON, Agent des Passagers et du fret pour la division de l'Est, No. 136, rue Saint-Jacques (en face du Saint-Lawrence Hall) Montréal. D. POTTINGER, Surintendant-en-Chef. Monoton, M.-B., 1er juin, 1882.—52 f.

BULLETIN MENSUEL

Bureau de Poste de Montréal SEPTEMBRE 1882

Table with columns: Distributées, DÉPÊCHES, Fermées. Rows list various routes like Ontario et Etats de l'Ouest, Québec et Provinces Maritimes, Dépêches Locales, and Etats-Unis with corresponding times.

EXPOSITION

PROVINCIALE Agricole et Industrielle À MONTRÉAL

Du 14 au 23 Septembre prochain

\$25,000 OFFERTS EN PRIX

Terrain spacieux et bâties magnifiques pour l'exposition des animaux, manufactures, instruments d'agriculture et de machines en opération. L'exposition s'ouvrira le 14 septembre ; les animaux n'arriveront que le 18, date après laquelle l'exposition sera au grand complet. Les compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur ont réduit leurs prix pour cette circonstance. Les exposants sont priés de faire leurs entrées le plus tôt possible. Pour liste de prix, formules d'entrée et toutes autres informations, s'adresser aux soussignés.

G. LECLÈRE, Secrétaire S. C. STEVENSON, conjoints. No 76, rue St-Gabriel, Montréal.

Mousseau, Archambault & Lafontaine,

AVOCATS, No. 7, RUE ST-JACQUES (AU SECOND) MONTRÉAL

Hon. J. A. MOUSSEAU, J. L. ARCHAMBAULT, B.C.L. G.R. et M.P., Sec. d'Etat. P. E. LAFONTAINE, L.L.D.

"L'OPINION PUBLIQUE"

On peut s'abonner pour 6 mois ou un an en s'adressant au No. 7, de la rue Bleury. La nouvelle administration a fait un choix de collaborateurs recrutés dans tout ce que la Province a de meilleur comme écrivains. L'abonnement n'est que de \$3.00 par an.

LA COMPAGNIE

LITHOGRAPHIQUE - BURLAND (LIMITÉE)

CAPITAL \$200,000

ELECTROTYPEURS,

LITHOGRAPHES,

IMPRIMEURS,

GRAVEURS,

EDITEURS,

ETC., ETC.

3, 5, 7, 9 & 11, RUE BLEURY

MONTRÉAL

Cette compagnie, possédant un capital plus élevé qu'aucune autre Compagnie Lithographique du Canada, se trouve par sa position financière et le matériel considérable qu'elle possède, capable d'entreprendre l'exécution de toutes espèces d'ouvrages dans les diverses branches d'industrie qu'elle exploite.

Un personnel considérable d'artistes lui permet de garantir la qualité de ses ouvrages. Elle possède en outre :

- 12 presses à vapeur. 1 machine patenée à vernir les étiquettes. 1 machine électrique à vapeur. 4 machines à photographie. 2 machines à gravure photographique. 2 machines à enveloppe.

Aussi : Machines à perfore, à couper, à marquer, presse à relief pour enveloppes et têtes de lettres, presse hydraulique, etc., etc.

Toutes commandes pour la Gravure, la Lithographie, la Typographie, l'Electrotypie, etc., exécutées avec soin et à des prix modérés.

Editeurs du CANADIAN ILLUSTRATED NEWS, du SCIENTIFIC CANADIAN et PATENT OFFICE RECORD, et aussi imprimeurs de L'OPINION PUBLIQUE. Toutes commandes par Poste promptement exécutées. G. B. BURLAND, Gérant

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,

AVOCATS, No. 11, Cote de la Place-d'Armes. MONTRÉAL

ALEX. LACOSTE, C.R.L.L.D. BENJ. GLOBENSKY, C.R. F. J. BISAILLON, B.C.L. T. BROSSAU, L.L.B.

LORGE & CIE.

21, RUE SAINT-LAURENT

Tiennent une spécialité de Chapeaux de Soie de Feutre qu'ils fabriquent eux-mêmes.

70 CARTES DE VISITES avec votre nom. — En 10c caractères nouveaux, nouveaux genres, par des artistes : Bouquets, Océans, Chromos, Paysages, etc., tous différents. Livre d'échantillons complet pour agents, 25c. Grande variété de Cartes d'Annonces. Diminution pour le commerce et les imprimeurs. 100 Échantillons de Cartes d'Annonces de Fantaisie, 50c. Adresse : STEVENSON & BROS., boîte 22, Northford Ct